



Bulletin de L'A.N.A.I.

1^{er} juillet 2008 - Numéro 14

Publié par **L' Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois**
agrée par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants,
15, rue de Richelieu, 75001 Paris
Tél : 01.42.61.41.29, Fax : 01.42.60.06.51, CCP 21897-05 V Paris

*Détail du Temple du Souvenir
Bois de Vincennes) - Photo M.L.Q.*



Sommaire

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 4 Hommage à mon chirurgien Viêt Minh | 17 Destin des morts pour la France en Indochine |
| 5 La colonisation française en Indochine | 18 La mort de Phat |
| 9 Journées d'études 2008 | 19 La Gendarmerie impériale et nationale en Indochine (1861-1945) |
| 10 Boudarel | 26 Courrier des lecteurs |
| 11 Bibliographie sur les prisonniers du Viêt Minh | 27 Avis de recherche |
| 12 Le tirailleur indochinois | 28 Vie des sections |
| 16 Nouvelles d'Indochine | |

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président national : Général Guy SIMON
 Premier Vice-Président : Général Paul RENAUD
 Vice-Présidents, chargés de mission : Docteur Pierre NGUYÊN
 : Général Georges PORMENTÉ
 : Général Michel TONNAIRE
 Secrétaire général : Marie LÊ QUAN
 Trésorier général : André SCHNEIDER-MAUNOURY

Membres d'honneur

Colonel Albert LENOIR, Thérèse LUCAS-POTIER

Administrateurs

Colonel René BLAISE, Michel CHANU, Claude-Pierre FRANÇOIS, Colonel André GROUSSEAU, Commandant Hervé de LA BROSSE, Mireille de LABRUSSE, Colonel Georges MARTY, Capitaine de Corvette Claude SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

Dépôt légal : N° 46423
 Commission paritaire des publications de presse : N° 1632-D.73
 Directeur de la publication : Général Guy SIMON
 Directeur de la rédaction : Marie LÊ QUAN
 Directeur administratif : Lieutenant Henri DUPONT
 Secrétaire de la rédaction : Régine PUZIN
 Adresse de la revue : 15, rue de Richelieu 75001 Paris
 Tél. : 01.42.61.41.29 - Fax : 01.42.60.06.51
 Réalisation graphique : Italic Communication
 24, rue de Fauville 27000 Evreux
 Tél. : 02.32.39.15.49 - Fax : 02.32.39.28.98
 Impression : Optimum
 49, rue du Maréchal Foch - 59100 Roubaix.
 Routage : Routex
 2-6, rue du Bois de l'Épine - BP 125
 Courcouronnes 91004 Evry Cedex
 Tél. : 01.60.87.34.34

© Bulletin de l'ANAI - 2^e trimestre 2008
 Abonnement annuel : 12 €
 L'ANAI se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier sa décision.
 Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
 Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément, toute reproduction, totale ou partielle, du présent numéro est interdite.

EDITORIAL

par le Général de Division Guy SIMON Président de l'A.N.A.I.

Météo

Beau temps

Extrait du discours de Monsieur Alain Marleix, Secrétaire d'État aux anciens combattants, à l'ouverture du conseil d'administration de l'ONAC le 5 novembre 2007.

« Je sais que des rumeurs bruissent parfois quant à l'avenir de l'ONAC, notamment dans un contexte de rationalisation des moyens de l'État, c'est la fameuse réforme de la LOLF qui a été votée par l'ensemble des parlementaires pour une fois toutes opinions confondues. Mais je m'y engage formellement devant vous aujourd'hui à ce conseil d'administration, l'ONAC sera maintenu, ses moyens seront renforcés et il s'agira de faire évoluer ses compétences vers peut-être davantage de culture managériale comme l'on dit aujourd'hui selon un terme un peu à la mode, mais c'est tout le sens de la réflexion menée au titre de la révision générale des politiques publiques, qui ne conduira en aucun cas à sa disparition ou même à son affaiblissement ».

Temps couvert

La réduction des effectifs ordonnée par le gouvernement n'épargnera pas l'administration des anciens combattants.

Le Ministère perd une direction sur deux : celle des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS). Ses missions sont distribuées à la direction des ressources humaines de la défense (pour les statuts), au service des pensions de retraite des armées (pour les pensions d'invalidité), à la caisse militaire de sécurité sociale (pour les soins gratuits) (*), à l'institution des invalides (pour l'appareillage et la rééducation). L'essentiel est que chaque mission reste identifiée par une ligne budgétaire.

Les directions interdépartementales sont dissoutes. Leurs missions sont recueillies par les offices départementaux (ODAC), qualifiés de « guichets uniques ».

L'Office National (ONAC) est sur la sellette. À l'échelon central il va perdre son rôle de conception de la politique de mémoire, récupéré sans partage par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA). À l'échelon départemental la tentation sera grande de supprimer les délégués à la mémoire pour éviter de réfléchir à leur recrutement et à leur statut.

Dans le domaine de la solidarité, il est possible que la réserve financière allouée à chaque ODAC soit déposée à la trésorerie départementale pour raccourcir les délais de paiement.

(15 juin 2008)

(*) Ce qui supprime les carnets de soins gratuits, une future carte vitale permettant à la sécurité sociale d'imputer la dépense au budget adéquat.



HOMMAGE À MON CHIRURGIEN VIET MINH

L'idée m'est venue de rendre hommage au chirurgien viêt-minh qui m'opéra dans la grotte hôpital de Kep, où je séjournai quatre mois au printemps 1951, seul parmi les bo doi blessés comme moi.

J'avais eu la chance inouïe, d'abord de n'avoir pas été achevé lors de ma capture, ce que j'avais toujours redouté, ensuite d'être envoyé dans cet établissement par un commissaire politique. C'était à la demande de mes compagnons faits prisonniers avec moi au cours de la bataille de Vinh Yen en janvier 1951. Ils lui avaient fait remarquer l'incohérence de son discours concernant la « clémence » du Président Ho, alors qu'un prisonnier blessé était sur sa civière, privé de soins depuis trois semaines.

En effet, au cours de la dernière nuit des combats de Vinh Yen, j'avais été blessé trois fois, et malheureusement laissé gisant sur le terrain. A ce moment la vague d'assaut de la Brigade 308 avait submergé la position tenue par ma compagnie, où je restai le seul officier vivant. Dans la confusion nul ne s'était aperçu de ma situation.

Brancardé d'abord par les Viêts, puis par mes camarades captifs, je finis par aboutir à l'Hôpital de Kep. Celui-ci était situé dans un « pain de sucre » de la chaîne des calcaires appelée « Baie d'Along terrestre », au nord-ouest d'Hanoï. Le paysage était grandiose mais le lieu sombre et sinistre. Les impératifs de protection contre les raids aériens avaient imposé ce choix.

Là, je découvris une équipe médicale dont le seul souci était de venir en aide aux blessés d'où qu'ils viennent. Aussi je fis la connaissance du chirurgien en charge de mon cas. Ignorant son nom je l'avais appelé le docteur Dong du mot vietnamien « dong chi », camarade ou ami.

C'était un homme affable parlant parfaitement le français, et connaissant bien notre culture pour avoir fait ses études sous la direction du fameux professeur Huart, très apprécié au « viet bac » (zone libérée).

Il me demanda de lui raconter les circonstances de ma capture. Celle-ci ayant eu lieu de nuit dans les conditions dramatiques de l'assaut de la Brigade 308, il me cita avec bonhomie la phrase prononcée une nuit par Turenne, au cours d'une bataille de la Guerre de Trente Ans: « Qu'on me baille une lanterne... que je voie où sont mes

soldats »... « Vous auriez dû faire de même » me dit-il avec humour.

Il disposait de moyens très précaires. Pour y voir, il devait opérer à l'extérieur de la grotte trop sombre, sous un gros arbre, dont les branches soutenaient des parachutes. Cette couverture de fortune abritait la table d'opération faite de tiges de bambou, et d'ailleurs, je m'en aperçus vite, peu confortable. Évidemment il ne disposait pas de la radio. Il fut donc obligé, pour ce qui me concerne, de se limiter à constater l'infection des multiples plaies que j'avais à la jambe et au pied droit, pour tenter d'y déceler les éclats ou corps étranger. Depuis trois semaines je portais les mêmes pansements! Ils étaient devenus ignobles. Il les fit changer, mais il lui fut difficile de décider d'un mode opératoire.

Toutefois il se décida et m'opéra à diverses reprises, ce qui se traduisit par un mieux certain. Je me souviens en particulier d'une blessure en séton à la jambe droite. On y voyait les traces laissées par l'éclat de grenade qui l'avait traversée. L'entrée et la sortie suppuraient. Avec une pince aseptisée il sonda délicatement le tunnel ainsi créé dans le muscle, et en retira un lambeau de mon pantalon plein de pus. Il le remplaça par une « mèche » de gaze imbibée d'un désinfectant, qu'on introduisit ensuite tous les jours dans le trou. Tout cela évidemment sans anesthésie. Que le lecteur veuille bien excuser mon vocabulaire médical simpliste.

Peu à peu tout s'arrangea, à l'exception d'un point qui me préoccupait: ma blessure à la mâchoire. En effet un éclat de fonte s'était enkysté dans l'os maxillaire gauche. Cela me gênait beaucoup et, conséquence fréquente de ce genre de traumatisme, je bavais, car la lèvre était enflée. Je trouvais cela pénible et je m'en ouvris au Docteur Dong, lui demandant s'il pouvait intervenir à nouveau. Sa réponse me sidéra: « Êtes-vous marié? » me demanda-t-il.

« Docteur, je ne vois pas la relation » lui répondis-je.

« Mais si je vous opère, compte tenu de mes faibles moyens, je risque de vous défigurer, et alors vous aurez de la peine à trouver femme! Attendez donc d'être revenu entre les mains de mes confrères français. Ils feront cela beaucoup mieux que moi ».

Ce qui fut fait un an plus tard. Grâce au conseil du Docteur Dong, le jour

venu, je trouvai non seulement la femme de mes rêves, mais encore les « Gueules cassées » m'accueillirent en leur sein, car, tout de même, malgré l'habileté des chirurgiens de l'Hôpital Lanessan, qui me laissèrent une cicatrice presque invisible, je suis bien un blessé de la face.

Mais mon éloge de ce chirurgien viêt ne s'arrête pas là. Après quatre mois passés dans la grotte de Kep, et grâce à ses bons soins, je fus déclaré guéri et livré au poste de gendarmerie le plus proche. Je venais de vivre, si j'ose dire, le paradis de ma captivité. Alors débuta une longue errance qui me conduisit à la prison du Yên Thé, au pénitencier de Thai Nguyen, puis à celui de Tuyên Quang, enfin aux camps 15 et 113.

Or, un jour où je marchais, encadré par deux gendarmes, en direction de Thai Nguyen, pieds nus évidemment sur les cailloux de la Route Coloniale n° 3, parsemée de dents de piano (Celles-ci étaient le fruit d'un sabotage destiné à interdire le passage des véhicules militaires français), je fus dépassé par un cycliste lourdement chargé. C'était le bon Docteur Dong qui rejoignait un autre poste de secours.

Me reconnaissant, il mit pied à terre et vint vers moi. Il me demanda de mes nouvelles et me prodigua des encouragements. J'en avais bien besoin, accablé que j'étais par ma situation peu enviable. Dans la grisaille de mon avenir incertain, j'étais harcelé par la souffrance de mes pieds douloureux, et la faim me tenaillait! Ma solitude dans ce monde hostile aggravait mon tourment. Son geste me redonna du courage et me prouva que dans ce système communiste horrible des personnes gardaient un esprit humain soucieux de leurs semblables.

Le cycliste, zigzagant sur les dents de piano, disparut à l'horizon, peinant sur ses pédales. Je repartis d'un bon pied reconforté par son geste, vers un destin qui, je l'ignorais alors, était redoutable.

Jamais je n'ai oublié ce médecin viêt. Je tiens à lui rendre ici l'hommage qu'il mérite. Pour moi il fut secourable, faisant fi d'une idéologie de haine! Depuis ce temps lointain, tous les jours, en me rasant, je vois, dans le miroir, l'image de ma cicatrice bénigne, et je pense à lui avec une immense reconnaissance et beaucoup d'amitié.

Général Yves de Sesmaisons

LA COLONISATION FRANÇAISE EN INDOCHINE

(Extraits des Mémoires de Jean-Louis de LANESSAN, ancien gouverneur général de l'Indochine, Éditions Félix Alcan, 1895).

Pacification du delta tonkinois et des pays annamites

On admet généralement en France: 1°/ que les mandarins annamites constituent une sorte d'aristocratie distincte du peuple et détestée par lui au point qu'il serait disposé à servir quiconque l'en débarrasserait; que, par conséquent, si l'on gouverne avec les mandarins, on gouverne contre le peuple; 2°/ que l'empereur d'Annam exerce un pouvoir autocratique et que, par suite, c'est avec lui qu'il faut gouverner, qu'il faut même se servir de lui pour détruire les mandarins; 3°/ que le Tonkin et l'Annam sont habités par des populations très différentes les unes des autres, hostiles même, celles du Tonkin allant jusqu'à préférer la domination des étrangers à celle de la Cour de Hué.

C'est sur ces idées que toute notre politique fut édictée de 1883 à 1891. Comme elles étaient radicalement fausses, notre conduite ne pouvait qu'être défavorable à notre influence, car elle allait nécessairement à l'encontre de toutes les idées et de tous les intérêts de la société annamite.

Il est d'abord absolument faux que les mandarins constituent une aristocratie quelconque. Dans l'Annam pas plus qu'en Chine où le peuple annamite a pris sa source, il n'y eut jamais d'aristocratie, ni de naissance, ni terrienne, ni d'aucune autre sorte. Les plus hauts mandarins ne possèdent souvent pas autre chose qu'une modeste maison et un jardin à peine assez grand pour contenir les tombeaux de la famille. Quant aux titres nobiliaires ils sont à peu près individuels. Un jésuite qui écrivait sur la Chine à la fin du siècle dernier dit à ce sujet: « Ils établissent pour sixième maxime qu'on ne doit point reconnaître de noblesse héréditaire ni d'autre rang parmi les hommes que celui auquel les charges les élèvent ». Cela s'applique aussi bien à l'Annam qu'à la Chine d'où l'Annam est sorti.

Toutes les fonctions sont accessibles aux gens instruits. Il n'y a pas de village, ni même de hameau qui n'ait son école fréquentée par tous les enfants sans que l'instruction soit obligatoire et dans laquelle tous reçoivent la même éducation. Celle-ci comporte presque exclusi-

vement les préceptes du savoir-vivre familial et social, avec les règles principales de l'administration et du gouvernement. Tout enfant qui suit les leçons de l'école est, en principe, un administrateur en herbe. Tout licencié peut croire que son bonnet noir à garniture d'argent protège le cerveau d'un futur ministre. Et il en est ainsi dans toute l'étendue de l'Empire. Au Tonkin comme dans l'Annam central, les enfants pullulent dans les écoles et les concours des lettrés attirent tous les trois ans des milliers de candidats qui deviendront un jour huyen (1), phu (2), tong doc (3), ministres ou régents et colonnes de l'Empire.

On a souvent dit que le Tonkin était avant notre arrivée la proie des mandarins de l'Annam. Cette assertion est contraire à la vérité. À toutes les époques la majeure partie des mandarins du Tonkin a été formée de Tonkinois. Les concours des lettrés du Tonkin ont de tout temps compté des milliers de candidats, c'est-à-dire d'aspirants administrateurs, car si tout Annamite peut espérer parvenir, grâce à l'étude, aux plus hautes fonctions, il faut ajouter qu'en ce pays, où les carrières dites libérales de l'Europe n'existent pas, les fonctions publiques sont le but unique de tous ceux qui se livrent au travail intellectuel. On lit dans les livres classiques commentés par tous les instituteurs devant tous les enfants de la Chine et de l'Annam cette maxime de Mencius: « Les uns travaillent de leur intelligence, les autres travaillent de leurs bras. Ceux qui travaillent de leur intelligence gouvernent les hommes, ceux qui travaillent de leurs bras sont gouvernés par les hommes ».

Non seulement les licenciés des concours du Tonkin étaient assurés de trouver des places dans les administrations locales, mais encore il n'était pas rare que les mandarins tonkinois terminassent leur carrière dans l'Annam central et y parvinssent aux plus hautes dignités. S. E. Nguyen Trong Hiep, président du Conseil Secret, troisième régent, colonne de l'Empire, l'homme d'État le plus considérable de la cour d'Annam, est né dans les environs d'Hanoï. Au moment de la signature du traité de 1884, il occupait déjà les fonctions de ministre des Affaires étrangères. En Annam comme au Tonkin, les mandarins sortent du peuple par une sélection incessante des individus les plus intelli-

gents, les plus laborieux, les plus zélés, les plus instruits, les plus habiles dans l'art d'administrer et de gouverner; sans distinction d'origine, les plus capables peuvent s'élever graduellement jusqu'aux plus hautes dignités gouvernementales.

Le peuple tout entier étant la source à laquelle s'alimente le mandarinat, il est tout naturel que le peuple ait pour ses mandarins le plus grand respect. Chacun voit, en effet, dans le mandarinat le but vers lequel tous ont le droit de tendre les efforts de leur vie.

Ce respect du peuple pour ses mandarins est aussi, en quelque sorte, le corollaire de celui que les enfants ont pour leurs parents. Le mandarin, d'après l'éducation annamite, est « le père et la mère » de tous ses subordonnés, de même que l'empereur est le « père et la mère » de tous les habitants de l'Empire. Le jésuite de Pékin que j'ai cité plus haut écrivait à ce sujet, il y a plus d'un siècle: « Ce profond respect des enfants pour leur père et cette vénération que les peuples ont pour leurs mandarins assurent plus que tout autre chose la paix dans les familles et la tranquillité dans les villes, et je suis persuadé que le bon ordre parmi un si grand peuple vient principalement de ces sources ».

Proposer au peuple annamite, soit au Tonkin, soit en Annam, de faire son bonheur en supprimant les mandarins, c'est heurter toutes ses idées, tous les principes introduits dans son esprit par l'éducation; c'est aussi menacer de ruine toutes ses espérances, ses plus légitimes ambitions, ses rêves les plus consolants, son excitant le plus noble au travail intellectuel et à la vertu. Il ne faut donc pas s'étonner que le peuple de l'Annam et du Tonkin se soit toujours montré hostile à toute politique ayant pour base la suppression des mandarins et des lettrés. Certes, il sera d'accord, comme tous les peuples du monde, avec ceux qui corrigeront les abus, grands ou petits, commis par les mandarins, mais qu'on ne lui parle ni de supprimer ceux-ci, ni de leur enlever la part d'autorité qui leur revient traditionnellement, car ce sont ses propres ambitions qu'on froisse.

D'ailleurs, la suppression des mandarins, est-elle possible? Ce qui s'est passé en Cochinchine depuis que nous en avons pris possession fournit les éléments d'une réponse tirée de l'expérience. Lorsque nous nous emparâmes

de la Cochinchine, tous les mandarins, par ordre de la Cour, rentrèrent en Annam, ne laissant en face de nous que les notables des communes et les chefs de canton, c'est-à-dire, toute la portion des pouvoirs publics annamites qui émane du peuple par élection. Nous essayâmes d'abord de gouverner avec ces éléments, mais nous eûmes beau les prendre de toutes les façons, les fausser même et en changer la nature pour les mieux adapter à nos vues et à nos habitudes administratives, transformer les maires et les chefs de canton en agents administratifs, nous n'obtinmes que des résultats très douteux. La population échappait à l'administration directe que nous voulions lui imposer; nous dûmes rétablir les huyen et les phu, c'est-à-dire les agents administratifs auxquels le peuple a l'habitude d'obéir. Comme la Cochinchine était une colonie annamite trop jeune encore pour qu'une bourgeoisie lettrée importante eût eu le temps de s'y former, nous fûmes obligés de recruter nos phu et nos huyen un peu au hasard. C'est surtout parmi les interprètes, les miliciens et même les boys que nous les primes. Ce recrutement n'a produit que ce qu'il pouvait produire: des sujets en majorité mauvais, ignorants de l'administration, pressurant les populations avec d'autant moins de retenue qu'ils agissent exclusivement en notre nom. De plus, ils sont ignorants; il n'y en a pas un sur dix qui connaisse les caractères chinois et qui soit capable de lire les titres de propriété ou les documents les plus simples conservés dans les communes.

Le rapport au Conseil Colonial sur la situation de la Cochinchine pour l'année 1893 signale les mêmes vices chez les maires dont nous avons fait, contrairement aux coutumes annamites, des agents de notre autorité: « La plupart des administrateurs, lit-on dans ce rapport, ont, cette année encore, signalé la répugnance des hommes riches et influents à occuper les fonctions communales et l'accaparement de ces places par des intrigants sans scrupules qui ne cherchent qu'à tirer le meilleur parti possible de leur situation ».

Ces résultats n'ont pas empêché certains adversaires des « mandarins et des lettrés » de vouloir recruter, au Tonkin, les fonctionnaires annamites en dehors des lettrés, parmi les gens qui nous avaient rendu des services à divers titres. Ils pensaient avoir dans ces agents des intermédiaires entre l'administration française et les populations indigènes plus dévoués que n'auraient pu l'être les lettrés. Mais le dévouement, en cette matière, ne suffit pas. Les agents recrutés de la sorte mécontentaient toute la bourgeoisie annamite – si je puis donner ce nom à la collectivité des gens instruits,

des « lettrés » - et ne nous gagnaient aucune sympathie dans le peuple. Celui-ci n'avait ni respect, ni considération, ni obéissance pour les « parvenus » que nous prétendions lui imposer en violation des coutumes et des traditions nationales. Que dirait en France le peuple lui-même d'un gouvernement qui aurait la fantaisie de recruter tous ses préfets et sous-préfets en dehors des gens instruits, sous le prétexte de manque de confiance en ces derniers? Pourquoi faire au Tonkin ce que nous trouverions dangereux et ridicule ici? Puisqu'il existe en ce pays une classe de gens éduqués en vue de l'administration et du gouvernement, soucieuse de mériter l'estime publique qui est la base véritable de son autorité, démocratique en plus, car elle naît incessamment du peuple par une sélection ininterrompue des individus les plus laborieux, n'est-il pas préférable de gouverner avec cette catégorie d'hommes que de la remplacer par des individualités sans autorité sur leurs concitoyens?

Dans la pratique on peut constater que la plupart des fonctionnaires recrutés par nous en dehors des lettrés annamites valent moins que les autres, sont moins honnêtes, moins consciencieux dans l'accomplissement de leurs fonctions et, même quand ils nous sont dévoués, ne nous rendent qu'insuffisamment service, parce qu'ils n'ont pas l'autorité morale que l'éducation et l'instruction peuvent seules donner.

Avec une organisation sociale et politique aussi profondément démocratique que celle de l'Annam, il est impossible que les empereurs exercent, comme on l'a dit, un pouvoir autocratique. L'empereur est la personnification rituelle (en Europe on dirait constitutionnelle) du peuple annamite; il est « le père et la mère » de tous les Annamites; mais il ne prend, même quand il s'appelle Minh Mang et Tu Duc, qu'une part assez restreinte à la gestion des affaires publiques. En Annam, c'est la collectivité des lettrés, que l'on peut appeler la bourgeoisie annamite, et non l'empereur qui gouverne, comme beaucoup de personnes, même parmi nos agents, l'ont cru à tort. Du reste, n'en est-il pas ainsi en Chine où est le berceau du peuple annamite et la source d'où sont sorties ses institutions sociales, administratives et politiques? Par conséquent, quand on nous demande de gouverner avec l'empereur seul, on préconise une politique contraire à toutes les traditions du peuple annamite. Celui-ci respecte ses rois, mais il entend se gouverner lui-même. L'histoire d'Annam pourrait montrer des empereurs qui furent tenus enfermés pendant une partie plus ou moins longue de leur vie, parce qu'on redoutait leurs fantaisies. Tout l'enseignement classique de l'Annam est imbu de ce principe que

l'empire n'est pas nécessairement héréditaire, qu'il doit revenir au plus digne, et que les mauvais empereurs sont fatalement condamnés à perdre le trône. Voici une formule de Confucius que les enfants apprennent dans les écoles: « Le livre des vers dit: le seul prince qui inspire de la joie, c'est celui qui est le père et la mère du peuple! Ce que le peuple aime, l'aimer; ce que le peuple hait, le haïr. Voilà ce qui est appelé être le père et la mère du peuple ». En voici une autre que les lettrés citent souvent dans les compositions des concours: « Obtiens l'affection du peuple et tu obtiendras l'Empire. Perds l'affection du peuple et tu perdras l'Empire ». Mencius dit encore, dans les livres classiques: « Les fondateurs des trois dynasties obtinrent l'Empire par l'humanité, leurs successeurs le perdirent par l'inhumanité et la tyrannie. Voilà les causes qui renversent ou élèvent les empires, qui les conservent ou les font périr ».

Voici une anecdote d'où il me paraît naturel de conclure que cet enseignement pénètre jusqu'au plus profond de l'esprit des Annamites. En mars 1892, lorsque j'arrivai à Hué, j'étais très préoccupé des attaques dont certains journaux du Tonkin étaient coutumiers envers la Cour; je voulais savoir ce qu'on en pensait parmi les régents, sans toutefois laisser trop voir mes préoccupations. Je profitai de la première occasion qui se présenta. En causant avec un mandarin fort au courant des opinions du palais, je mis la conversation sur la question de la presse, je dis que malgré ses intempérances il était encore préférable de la laisser parler que de lui imposer silence, que la suppression de cette liberté n'avait guère profité aux gouvernements qui en avaient usé. Mon interlocuteur, qui avait fort bien compris où j'en voulais venir, dit en souriant: « Il y eut jadis, chez nous, un empereur qui défendait de parler politique à la Cour et dans le peuple on n'en parla jamais autant que sous son règne ». Désireux de savoir jusqu'où il me suivrait j'ajoutai que chez nous le bâillonnement de la presse n'avait pas empêché certains monarques de perdre leur trône. Mon interlocuteur ajouta avec un nouveau sourire: « J'avais oublié de dire que le même accident survint à l'empereur auquel je faisais allusion tout à l'heure ». Il n'était pas possible de dire plus clairement qu'en Annam le pouvoir réel n'est pas aux mains de l'Empereur.

Je tiens pour certain que cela est très profitable à notre action, car il est plus facile de s'entendre avec des ministres dont la fortune est passagère qu'avec un empereur ou un roi qui se croit et ne craint pas de se dire: « Fils du Ciel ».

Il me paraît donc tout naturel que notre politique soit orientée vers un

accord aussi parfait que possible entre nos représentants et les autorités annamites.

Parmi les personnes qui ne nient pas la justesse des observations exposées ci-dessus, il en est qui ont combattu pendant longtemps ma politique, en se basant sur ce préjugé que la cour de Hué est tellement détestée au Tonkin qu'en s'appuyant sur elle on doit provoquer le mécontentement du peuple tonkinois. Quelques-uns ajoutaient que le Tonkin était encore fidèle à la dynastie des Lê et qu'il eût été de bonne politique de l'y restaurer.

Un administrateur de Cochinchine, aujourd'hui décédé, me remit, il y a quelques années, une note dans laquelle il raconte qu'en 1871 des « aventuriers tonkinois virent proposer au gouvernement de la Cochinchine de provoquer une rébellion au Tonkin contre la Cour d'Annam, au nom d'un « descendant authentique de la famille des Lê qu'on placerait sur le trône ». Un des représentants de l'autorité locale proposa à de Champeaux de le charger de cette mission. « L'Amiral Dupré hésita, puis refusa » et « fit bien », ajoute de Champeaux, « et il ne fut plus question de cette équipée qui vue de mes quarante-sept ans me paraît une folie que l'on a fort heureusement évitée ».

Aujourd'hui, on ne pense plus guère à la dynastie des Lê. On a laissé mourir dans la misère la vieille femme que l'on conservait jadis dans la citadelle de Hanoï, au milieu de nos casernes, comme le dernier débris de cette dynastie, mais il ne manque pas de gens qui considèrent encore le Tonkin et l'Annam comme deux pays rivaux, le premier détestant le second et ne supportant qu'avec peine l'autorité de la cour.

On sait que le mouvement inspiré à notre politique dans le sens de l'occupation du Tonkin est parti de la Cochinchine. Les ambitions de notre colonie trouvaient des résistances sérieuses dans la métropole, qui craignait de se mettre sur les bras la cour d'Annam et l'empire chinois dont l'Annam reconnaissait la suzeraineté. Dans le but de diminuer ces résistances, il devait naturellement venir à l'esprit des promoteurs d'une action au Tonkin de représenter ce pays comme échappant déjà, dans une certaine mesure, à l'influence de la cour de Hué. Ils invoquaient en faveur de cette assertion les rébellions assez fréquentes alors du Tonkin, rébellions dans lesquelles les malfaiteurs et les révoltés mettaient en avant le nom des Lê, comme les bandits se servent aujourd'hui de celui de Ham Nghi. Mais, en réalité, la masse de la population n'avait aucun souvenir de cette dynastie; les Français qui en parlaient ignoraient probablement que la capitale de l'empire d'Annam fut

d'abord Hanoï et que c'est seulement vers la fin du siècle dernier, à la suite d'une rébellion de l'Annam central, que les Nguyễn se fixèrent à Hué.

Il fut donc admis généralement, parmi les Français, soit par tactique, soit par ignorance, que le Tonkin se détacherait de lui-même de l'empire d'Annam dès le jour où nous y apparaîtrions, et qu'il nous acclamerait comme des libérateurs.

C'est cette opinion qui inspira le projet de traité signé par M. Harmand le 25 août 1883. Les bases sur lesquelles M. Jules Ferry lui avait prescrit de traiter était « la reconnaissance formelle par l'Annam de l'occupation du Tonkin par la République Française », et non l'établissement d'un protectorat sur tout l'empire, auquel le gouvernement ne paraissait pas songer.

La même idée présida à la rédaction du traité définitif signé par M. Patenôtre le 6 juin 1884. M. Ténot, rapporteur à la Chambre de ce traité, n'ose pas nier l'identité de nationalité des Tonkinois et des Annamites, mais il affirme qu'il s'est produit « une réelle opposition politique entre l'Annam proprement dit et le Tonkin. Sous le Roi Tu Duc, les provinces tonkinoises ont été souvent opprimées et traitées en pays conquis par les mandarins de Hué ».

En 1883, la Cour de Hué profita très habilement de notre croyance à cette prétendue hostilité entre le Tonkin et l'Annam pour amener notre plénipotentiaire à renoncer presque entièrement au protectorat de l'Annam central. D'après le projet de traité du 25 août 1883, la Cour conservait dans l'Annam central toute son action gouvernementale et administrative; les provinces de cette portion de l'empire restaient en dehors de notre contrôle et même de notre influence. L'article 6 du projet établissait que les fonctionnaires annamites « administrent comme par le passé, sans aucun contrôle de la France, sauf en ce qui concerne le service des douanes, celui des travaux publics et, en général, tout ce qui exige une direction unique et la compétence de techniciens européens ».

Au Tonkin, notre protectorat était beaucoup plus efficace, mais nous l'achetions chèrement, car l'article 27 du projet attribuait à la Cour de Hué « sur le produit des douanes, des taxes télégraphiques, etc., du royaume, des impôts et revenus du Tonkin et des monopoles et entreprises industrielles qui seront concédés au Tonkin » une part « à déterminer dans des conférences ultérieures », part qui « ne pouvait pas être inférieure à deux millions de francs par an ». Si ce projet avait été accepté par le gouvernement français, nous aurions donc déjà payé à la cour vingt-quatre millions de francs au minimum, nous n'aurions pas même un pied dans l'Annam central et

notre intervention au Tonkin serait à peu près ce que la fit le traité définitif du 6 juin 1884.

Ce dernier, encore en vigueur, ne diffère du projet de M. Harmand que par des traits secondaires: l'esprit en est le même. Il consacre la dualité des régimes de protectorat appliqués à l'Annam et au Tonkin. « Dans l'Annam proprement dit, les quan bo perçoivent l'impôt annamite sans le contrôle des fonctionnaires français et pour le compte de la cour de Hué (art. 11). Les fonctionnaires annamites continuent à administrer les provinces comprises dans ces limites, sauf en ce qui concerne les douanes, les travaux publics, et, en général, les services qui exigent une direction unique ou l'emploi d'ingénieurs ou d'agents européens » (art. 3). C'est seulement dans les ports ouverts et non dans les provinces que le gouvernement français pouvait « entretenir des agents placés sous les ordres du Résident à Hué » (art. 14).

Au Tonkin, d'après le traité du 6 juin 1884 « les résidents éviteront de s'occuper des détails de l'administration intérieure des provinces. Les fonctionnaires indigènes de tout ordre continueront à gouverner et à administrer sous leur contrôle, mais ils devront être révoqués sur la demande des autorités françaises » (art. 7). D'où il résulte clairement que leur nomination et leur révocation étaient réservées à la Cour de Hué.

Les négociateurs de ces actes diplomatiques avaient pensé, sans aucun doute, qu'en séparant l'Annam central du Tonkin, même au prix d'une indépendance très grande du premier, ils rendraient plus facile l'établissement de notre autorité dans le second; ils comptaient pour cela sur l'hostilité du Tonkin à l'égard de l'Annam. La Cour avait tout intérêt à ne pas dissiper leurs illusions; elle comptait sur l'indépendance laissée à l'Annam central pour combattre notre influence au Tonkin, où elle savait bien que son autorité était universellement reconnue. Peut-être aussi était-elle poussée par le désir assez naturel de sauver du naufrage non douteux de l'Empire tout ce qui en pouvait être sauvé. Elle encourageait nos représentants dans la voie où ils étaient entrés au point que, pendant la discussion du projet de 1883, elle alla, un instant, jusqu'à proposer l'abandon complet du Tonkin, au prix de l'indépendance absolue de l'Annam central. Elle recula bientôt, jugeant sans doute qu'il valait mieux de ne pas aller jusqu'au sacrifice complet, espérant qu'avec l'indépendance relative dont l'Annam central allait jouir, il lui serait plus aisé de nous chasser du Tonkin si nous y avions un simple protectorat que si elle nous en concédait elle-même la propriété.

Il est permis de dire que la Cour trouva dans le traité du 6 juin 1884 non seule-

CONGRÈS DES PRÉSIDENTS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ment les moyens de nous résister, mais encore une sorte d'encouragement à le faire. Le Régent Thuong n'y manqua pas. Il entra bientôt en relations avec la Chine qu'il poussa à nous combattre au Tonkin, et avec les Pavillons noirs, pirates, etc., des frontières du Quang Tong et du Quang Si qu'il soudoya pour nous harceler. Cela finit par l'échauffourée de Hué, le 5 juillet 1885, la prise et le pillage de la citadelle, la fuite du Roi Ham Nghi et du Régent Tuyêt et les quelques mois de gouvernement militaire du Général de Courcy.

Cette période fut marquée par un curieux incident politique que j'ai déjà signalé dans mon livre sur l'Indochine Française. Le Général de Courcy s'était rendu compte des vices radicaux du traité de 1884 et s'était mis en tête de les corriger par l'institution d'un protectorat s'étendant sur tout l'Empire dans les mêmes conditions, l'autorité de la Cour étant reconnue par nous aussi bien au Tonkin que dans l'Annam, mais, en revanche, notre protectorat s'exerçant avec la même efficacité dans l'Annam central qu'au Tonkin.

Un projet de convention fut établi sur ces bases par une commission dans laquelle figuraient de Champeaux et le Régent Thuong qui n'avait pas quitté Hué le 5 juillet. On y lit que « toutes les provinces du royaume d'Annam (Annam proprement dit et Tonkin) seront soumises au même régime de protectorat », que « le contrôle et la direction la plus absolue sur la perception et l'emploi des revenus publics appartiendront à la France, sans qu'il soit rien changé au mode d'administration annamite », que « le budget des dépenses sera fixé par le Protectorat », que « les revenus des douanes, postes et télégraphes seront versés intégralement au Trésor du Protectorat qui supportera toutes les dépenses de ces services ».

L'armée était composée de troupes indigènes avec cadres européens et d'un corps de troupes françaises « le tout sous les ordres d'un commandant français ». Le budget des dépenses « fixé par le Protectorat » comportait toutes les dépenses sans exception, tant celles du Gouvernement annamite que du Gouvernement

français : « 1° la liste civile du Roi; 2° les dépenses de l'armée indigène, cadres compris; 3° les frais d'administration publique; 4° les dépenses des troupes françaises; 5° les travaux publics ». Le ministre des finances de l'Empire et celui de la guerre, si on les rétablissait, seraient doublés chacun d'un contrôleur français qui siègera au conseil des ministres ». Quant au Résident général, « il pourra en toute circonstance convoquer le Conseil secret et, dans ce cas, il en aura la présidence ».

N'est-il pas évident qu'avec cette convention, le protectorat français établi sur l'Empire tout entier, organisé d'une manière logique, respectant et faisant respecter, sur tous les points du territoire de l'Annam et du Tonkin, l'autorité du Roi et des ses fonctionnaires, ainsi que la religion, les mœurs, les coutumes du peuple, ne brisant aucun des rouages administratifs du pays, les utilisant tous, au contraire, n'est-il pas évident, dis-je, que ce protectorat loyal, bienveillant, nous aurait assuré la direction des affaires sans secousse, ni difficultés d'aucune sorte ?

Le Gouvernement annamite avait tellement souffert depuis quelques années qu'il acceptait avec reconnaissance la convention préparée par de Champeaux et Thuong. À la fin de la conférence, ce dernier « prit la parole au nom des membres annamites pour exprimer les sentiments de reconnaissance qu'inspirent à l'Annam les marques de modération et de bienveillance que lui donne la France en cette circonstance ».

Si tels étaient alors les sentiments de l'Annam central, voici ceux des Tonkinois exposés par l'homme qui connaissait le mieux le Tonkin. Monseigneur Puginier, évêque d'Hanoï, écrivait en 1884 : « Les Tonkinois préfèrent, sans aucun doute, conserver leur roi et leur autonomie, que de devenir Français. Ils auront moins de répugnance à accepter le protectorat qui les blesse moins dans leurs sentiments nationaux que l'annexion ». Il écrivait encore, à la même date : « On conservera au pays sa législation et son roi, pour éviter de froisser les esprits dans leurs sentiments légitimes et patriotiques, afin de s'attirer par là plus facile-

ment les populations ». Il écrivait, en 1886 : « Je trouve moins difficile de travailler en même temps à la pacification générale de l'Annam et du Tonkin que de s'astreindre exclusivement à celle du Tonkin ».

À Paris, malheureusement, on était imbu de l'idée que le Tonkin voulait être émancipé de l'Annam et que notre mission providentielle était de le débarrasser de la cour de Hué. Puis, les partisans de la politique d'annexion, de conquête, d'administration directe étaient alors dominants. On rejeta la convention proposée par le Général de Courcy. Celui-ci ne s'en occupa plus; il rentra en France après quelques mois; le Régent Thuong était envoyé à Tahiti où il mourut; de Champeaux quitta Hué.

À partir de ce jour, chaque Résident général et Gouverneur général en fit à sa guise, piétinant le traité de 1884 ou réclamant son application, suivant le caprice des circonstances ou la direction des idées régnantes; l'un s'efforçant de conquérir telles ou telles parties de l'Annam central, l'autre renonçant aux efforts faits par son prédécesseur dans cette direction; l'un promettant tout, l'autre refusant tout à la Cour; tous, d'ailleurs, ne montrant guère aucun respect pour les autorités annamites, ni dans l'Annam central, ni au Tonkin, et laissant chaque Résident chef de province diriger les affaires à sa fantaisie. Tout cela sans règle ni méthode, ou avec des méthodes qui changeaient en même temps que les chefs. Or, de 1883 à 1891 il y a eu vingt Résidents généraux ou Gouverneurs généraux, sans parler de huit Résidents supérieurs du Tonkin et de sept Résidents supérieurs de l'Annam. Je ne parle pas des Résidents chefs de province qui changeaient à chaque instant, au gré des fantaisies des Résidents supérieurs, sous les plus futiles prétextes. Souvent les Résidents emmenaient avec eux, d'une province dans une autre, tout ou partie des autorités annamites provinciales. De ces changements incessants il ne pouvait sortir qu'une anarchie profonde.

- (1) Sous-Préfet.
- (2) Préfet.
- (3) Gouverneur de province.

Les journées d'études de l'ANAI se sont déroulées au Cercle National des Armées à Paris les mercredi 19 et jeudi 20 mars. Une importante délégation de l'ONAC y a participé : le Préfet Directeur Général, le Directeur des Missions, deux Directrices de Mission (mémoire, solidarité).

La maladie avait retenu à leur domicile quatorze présidents départementaux, dont quatre s'étaient fait représenter. Quatre présidents nouveaux participaient à la réunion.

Trois sentiments ont dominé ces journées : la joie d'avoir marqué un grand pas en avant depuis un an grâce à l'exposition de l'ONAC sur la guerre d'Indochine, l'émotion au souvenir de l'affaire Boudarel que rappelait la croix de la Légion d'Honneur remise à Marie Lê Quan devant les présidents d'associations de prisonniers du Viêt Minh, l'incompréhension ironique des tergiversations du Gouvernement qui cherche à sauvegarder la mémoire en supprimant les organismes qui s'en occupent.

Parmi les thèmes débattus entre présidents citons :

- le lien éventuel entre subvention locale et déclaration en préfecture de la section

considérée comme association autonome : réponses variées, non probantes ;

- le bénéfice d'une adhésion à la Fédération Maginot : 4 euros par ancien combattant, colis de Noël pour veuve ;

- les demandes individuelles de secours ponctuel à l'ODAC : à ne pas négliger, les commissions de solidarité des ODAC, auxquelles devraient appartenir tous nos présidents, disposant de fonds appréciables ;

- les relations avec l'Éducation Nationale, avec la presse : ne reposent que sur des contacts personnels, les hiérarchies, même bienveillantes, étant impuissantes.

Le Président Sainte-Claire Deville a présenté notre site internet en pleine expansion : 28 500 pages visitées en un an. Un regret : c'est l'œuvre de la France en Indochine qui intéresse le moins les 6 000 visiteurs.

L'assemblée générale statutaire prit connaissance du rapport d'activité (*) et du rapport financier de l'année 2007, qui furent approuvés.

Elle écouta avec un vif intérêt les communications de nos associations humanitaires :

ANAI-Parrainage, Association Saint Jacques, ALDER (Association Lassallienne d'Entraide aux Réfugiés), Urgence humanitaire Asie. Les sujets d'inquiétude ne manquent pas : la surveillance renforcée des autorités vietnamiennes sur nos œuvres dont le financement leur échappe, l'ardeur insuffisante des jeunes religieuses, nos interlocutrices de demain, à apprendre le français, la menace permanente du gouvernement thaïlandais sur le camp de réfugiés hmongs.

Le Médecin-Colonel Nguyễn rendit compte de sa mission en Indochine au service de nos anciens frères d'armes. Le Colonel Francq, qui fut professeur de lycée à Saïgon et qui retourne fréquemment au Vietnam, peignit en une heure une fresque captivante de la situation actuelle. Une phrase indiscutable attriste : « L'anglais est la langue de toute l'Asie ».

Les administrateurs dont le mandat s'achevait en 2008 ont été réélus, sauf Thérèse Lucas-Potier que sa mauvaise santé oblige à quitter ses fonctions. Une chaude ovation lui a été offerte et le conseil d'administration l'a nommée membre d'honneur.

(*) Publié, avec ses annexes, dans le Bulletin de l'ANAI du 1^{er} avril 2008.

Discours du Général SIMON le 19 mars 2008

Mon Général, Monsieur le Préfet,

Merci d'honorer cette cérémonie de votre présence. Permettez-moi d'en rappeler le cadre.

Le 13 février 1991 l'Institut des Langues Orientales a tenu, dans un amphithéâtre du Sénat, un important colloque sur le Vietnam moderne. Marie Lê Quan était étudiante de quatrième année de langue et de civilisation vietnamiennes et préparait le concours des affaires étrangères.

Elle reçut le programme du colloque. Parmi les conférenciers inscrits elle identifia le Professeur Georges Boudarel, de la Faculté de Jussieu, ancien commissaire politique viêt minh.

Chef de cabinet de l'ANAI, elle fit inviter le Ministre Jean-Jacques Beucler et plusieurs anciens prisonniers. Au cours du colloque, Beucler interpella solennellement Boudarel, qui avoua son rôle de commissaire politique du camp 113. La stupeur fut générale. Boudarel s'enfuit, dès que possible, sous les huées.

Ensuite l'ANAI passa la main à l'ANAPI, au Général de Sesmaisons et au Président Sobanski ici présents. Les poursuites judiciaires ne purent aboutir à cause de la loi d'amnistie. Mais le retentissement fut profond dans l'opinion publique ; trente livres parurent sur les goulags viêt minh.

En revanche, la réaction gauchiste fut immédiate. Marie Lê Quan fut expulsée de l'Université, interdite d'examen, menacée de mort par des suppôts de Boudarel.

Aujourd'hui, la victoire morale obtenue grâce à elle par les anciens prisonniers d'une part, le préjudice qu'elle a subi d'autre part, ont amené le Président de la République à lui manifester la reconnaissance de la Nation.

L'ANAI DE SEINE-ET-MARNE

présente le **deuxième Salon International du Livre « Histoire et Témoignages »**

les 4 (à partir de 11 heures) et 5 octobre (toute la journée) 2008

salle des Fêtes, chemin des Pâtis à Meaux

ENTRÉE ET PARKING GRATUITS.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions :

Responsable du Salon : tél : 01 22 60 50 78 - Courriel : brett-gerard@wanadoo.fr - Site du Salon : www.silht.com.fr

BOUDAREL

Le Professeur Georges Boudarel est mort d'une longue maladie le 26 décembre 2003 en région parisienne. Il a été incinéré au cimetière du Père Lachaise à Paris le 30 décembre 2003.

Consciente d'avoir créé l'événement en identifiant le personnage et en facilitant l'intervention du Ministre Beucler le 13 février 1991, l'ANAI verse aux archives la documentation technique ci-dessous.

Georges Boudarel est né le 21 décembre 1926 à Saint-Étienne dans une famille aisée. Il fit de bonnes études dans des institutions catholiques et entra au séminaire de Francheville près de Lyon en 1943.

Mais son tempérament rebelle à toute autorité lui fit changer de voie. Il demanda un sursis d'incorporation au service militaire, prépara sa licence de philosophie comme surveillant de collège à Bourg en Bresse puis à Lyon, obtint le diplôme en 1946... et s'inscrivit au parti communiste.

C'était l'époque où les communistes participaient au gouvernement, afin de noyauter certains ministères importants (1), et de ce fait approuvaient officiellement la guerre d'Indochine. Mais les protestations du Viêt Minh et la prudence à l'égard d'une éventuelle prise de position de l'URSS les incitaient à mettre deux fers au feu.

C'est pourquoi le PC recommanda à Boudarel de postuler une affectation de professeur en Indochine. Débarqué en 1948, il noua des relations avec les communistes de Saïgon et vécut des mutations fréquentes : un an au lycée Pavie de Vientiane (1948-1949), d'où il fut expulsé pour activité politique, un an au lycée Yersin de Dalat (1949-1950), d'où il fut écarté pour le même motif, une troisième année commencée au lycée Marie Curie de Saïgon (1950).

Mais le 17 décembre 1950 il rejoignit le Viêt Minh. Un taxi de Saïgon le déposa à Laithiêu devant un comité d'accueil qui le conduisit en zone D (zone forestière qui servait de refuge aux rebelles entre les rivières Donai et Song Bé).

Soucieux de trouver un emploi à ce professeur, le commandant de la zone D lui confia un émetteur de radio pour appeler à la désertion les militaires du corps expéditionnaire français. Ce fut un échec ; l'écoute de Radio-Boudarel ne passionnait pas l'auditoire hypothétique et les opérations du 22e RIC en zone D obligeaient la station radio à interrompre fréquemment ses émissions (2).

Après un stage de jardinier Boudarel reçut sa mutation pour le Tonkin. Au prix d'une marche de 1 500 kilomètres qui dura six mois (juillet 1952-février 1953) en suivant le bord de la mer, il dut se rendre à pied de la zone D à la « zone libérée » du Bac Bô.

Pendant ce temps son sursis militaire avait expiré. Le 13 novembre 1952 il avait été appelé au 151e RI à Metz et le 27 août 1953 il fut condamné pour insoumission par le tribunal militaire de Metz.

C'est de février 1953 à février 1954 qu'il exerça les fonctions de commissaire politique adjoint au chef du camp de prisonniers n° 113. Son application quasi-démente à tenir ce rôle est bien connue. Certes il n'était pas le seul à agir ainsi, mais il était le seul Français.

Après un séjour à « La Voix du Viêt Nam » dans la région de Diên Biên Phu il fut reclassé comme maire-adjoint de Hanoï en octobre 1954. Dix ans plus tard le Viêt Minh expulsa tous les Occidentaux ralliés, déserteurs, prisonniers, qui subsistaient au Tonkin. Ne pouvant rentrer en France à cause de sa condamnation, il s'occupa deux ans à Prague à la Fédération Syndicale Mondiale sous le nom de Boris.

Le 18 juin 1966 une loi d'amnistie lui permit de rentrer en France. Mais l'administration vigilante le convoqua au 5e Régiment du Génie à Versailles en janvier 1967 pour accomplir son service militaire. Une décision individuelle du Ministre Messmer l'en exempta rapidement en raison de son âge.

Il fallait vivre. Des universitaires « à la sensibilité de gauche » lui trouvèrent un emploi au CNRS (1968), le temps qu'il poursuive ses études jusqu'au doctorat de 3e cycle et soit agréé par eux (3) comme maître-assistant à la faculté de Jussieu (1970).

Il était devenu le meilleur spécialiste de l'histoire, de la langue et de la civilisation vietnamiennes. Ses travaux faisaient autorité ; ses communications étaient intéressantes.

Voilà pourquoi le 13 février 1991 il devait parler, à l'amphithéâtre Clémenceau du Palais du Luxembourg, au cours d'un colloque sur le Viêt Nam moderne. Invitée, Marie Lê Quan fit inviter le Ministre Beucler, qui prépara son intervention. Ce fut un moment historique. Puisqu'il était amnistié, Boudarel aurait pu nier son passé. Mais, en historien précis, il tint à rectifier un chiffre (113 au lieu de 122) mal cité par le Ministre ; c'était l'aveu.

Des procédures judiciaires à son encontre se succédèrent de 1991 à 2003

devant le Tribunal Correctionnel, la Cour d'Appel, la Cour de Cassation, la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Elles échouèrent toutes. Les crimes de guerre, étant amnistiés, ne pouvaient être évoqués. Quant aux crimes contre l'humanité, l'état du droit du moment n'admettait que les références du procès de Nuremberg : nazis contre juifs.

Une erreur de manœuvre de Boudarel permit de constituer un dossier. Le 15 janvier 1992 il porta plainte pour dénonciation calomnieuse. Puisqu'il provoquait lui-même l'occasion de relater les faits amnistiés, le juge Getti diligenta des enquêtes chez tous les anciens prisonniers. Effrayé par l'accumulation des procès verbaux de gendarmerie, Boudarel retira sa plainte le 3 octobre 1994. Le juge Kross rendit une ordonnance de non-lieu le 12 janvier 1996 et les vingt-trois tomes de dépositions furent archivés au greffe.

L'effet médiatique fut considérable. Des centaines d'articles, une trentaine de livres furent publiés. La France découvrit la guerre d'Indochine et l'horreur des camps viêt minh. Cette révélation illustrait à point nommé la loi du 31 décembre 1989 qui venait d'accorder aux anciens prisonniers un statut analogue à celui des déportés du nazisme. Les intellectuels de gauche qui avaient formé un comité de soutien à Boudarel avouèrent leur ignorance de son passé. Le Ministre Jospin le mit à la retraite à sa limite d'âge (4) le 21 décembre 1991.

Et lui ? Comment sonder sa conscience ? Tel un marxiste de la révolution soviétique il avait été ignoble au nom d'une utopie. Puis il renia le communisme à cause de ses excès sanglants et fut renié par lui, son rôle d'« idiot utile » étant terminé. Il rêvait sans doute de réconciliation, mais lorsque le journaliste Elkabbach lui demanda sur Europe 1 le 15 mars 1991 : « Étiez-vous plutôt un idéaliste ou plutôt un salaud ? », il répondit : « Plutôt un con ».

Général Guy Simon (2008)

(1) Notamment celui de l'armement.

(2) Que les anciens du 22e RIC trouvent dans les mémoires de Boudarel la justification des opérations qui pouvaient leur paraître inutiles.

(3) Les nominations dans l'enseignement supérieur résultent du choix des futurs collègues.

(4) Ce n'est pas automatique dans l'Éducation Nationale, les professeurs terminant souvent l'année scolaire commencée.

COMPTE DU SIÈGE DE L'ANAI

	2007	2006		2007	2006
Ressources			Trésorerie		
Cotisations et dons	156 093	139 064	Comptes chèques	18 272	18 612
Subventions	11 215	27 249	CNE et Sicav monétaires	22 443	21 794
Ventes de livres, médailles	6 811	7 322	Total	40 715	40 406
Total	174 119	173 635			
Emplois			Fonctionnement		
Bulletin	39 647	45 960	Fournitures de bureau	3 146	3 660
Charges salariales	48 991	55 061	Loyer	4 161	4 358
Secours distribués	26 664	10 179	Reprographie	5 150	5 618
Site internet	1 181	2 851	Assurances	2 119	1 710
Coût des manifestations	23 424	17 728	Informatique	684	3 888
Retour aux sections	695	787	Téléphone	1 639	1 863
Achats de livres, médailles	6 393	7 042	Poste	9 997	8 673
Fonctionnement	26 816	29 141	Intérêts financiers	-80	-629
Total	173 811	168 749	Total	26 816	29 141
Résultat	308	4 886			

Bibliographie sur les prisonniers du Viêt Minh

ANAPI - *Les soldats perdus* - Indo-Éditions 2005

Claude BAYLÉ - *Prisonnier au camp 113, le camp de Boudarel* - Editions Perrin 1991.

Claude BAYLÉ - *Cinq mois captif au sein de la force opérationnelle Viêt Minh* - Chez l'Auteur 1999.

Erwan BERGOT - *Convoi 42* - Presses de la Cité 1986.

Erwan BERGOT - *La marche à la mort* - Éditions Le livre de Poche 1992.

Jean-Jacques BEUCLER - *Quatre années chez les Viêts* - Éditions Les Lettres du Monde 1977.

Robert BONNAFOUS - *Les prisonniers du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps du Viêt Minh* - Éditions des Écrivains 1999.

Daniel BRICHE - *Au-delà de la jungle, la liberté* - Éditions Bussac 1982.

Thomas CAPITAINE - *Captifs du Viêt Minh* - Éditions de l'Union Nationale Universitaire 1991.

Marc CHARUEL - *L'affaire Boudarel* - Éditions du Rocher 1991.

Michel CRUCCIANI - *Le camp 114* - Éditions Canioni 2003.

Yves DAOUDAL - *Le dossier Boudarel* - Éditions Rémi Perrin 2002.

Jacques DOYON - *Les soldats blancs de Hô Chi Minh* - Éditions Paris Marabout 1986.

DUONG VAN LOI - *L'hélicoptère de la liberté* - Éditions La Bruyère 1990.

DUYÊN ANH - *La colline de Fanta* - Éditions Belfond 1989.

Norbert HÉRY - *Tu Binh au camp n° 1* - Éditions Lavauzelle 1994.

Jean-Marie JUTEAU - *Quand les canons se taisent* - Chez l'Auteur 1994.

Claude LE BORGNE - *Le Capitaine Déodat* - Éditions de l'Harmattan 2000.

LY BA HY - *Mes 4584 jours de rééducation au Viêt Nam* - Chez l'Auteur 1991.

René MARY - *Les bagnards d'Hô Chi Minh* - Éditions Albin Michel 1986.

René MARY - *Nos évadés d'Indochine* - Éditions Grancher 1992.

René MOREAU - *Huit ans otage chez les Viêts* - Éditions Pygmalion 1982.

Jean POUGET - *Le manifeste du camp n° 1* - Éditions Fayard 1969 et Le Livre Poste Albatros 1991.

Pierre RICHARD - *Cinq ans prisonnier des Viêts* - Nouvelles Éditions Latines 1975.

Jacques TEISSERENC - *Les oubliés du Nord Annam* - Éditions de l'Orme Rond 1985.

Amédée THEVENET - *J'ai survécu à l'enfer des camps Viêt Minh* - Éditions France-Empire 2006.

Amédée THEVENET - *Goulag indochinois* - Éditions France Empire 1997.

Philippe SCHAUT - *Pour l'honneur et par fidélité* - Indo-Éditions 2008.

Louis STIEN - *Les soldats oubliés* - Éditions Albin Michel 1993.

Albert STIHLE - *Le prêtre et le commissaire* - Éditions Grasset 1971 et Lavauzelle 2003.



LE TIRAILLEUR INDOCHINOIS

Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux (Imprimerie Nationale, 1940).

Les sources de recrutement

Le Gouvernement général de l'Indochine groupe sous une même autorité :

- La Cochinchine (capitale Saïgon);
- L'Annam (capitale Hué);
- Le Tonkin (capitale Hanoï);
- Le Cambodge (capitale Phnom Penh);
- Le Laos (capitale Viêtiane).

Le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, le Laos ont conservé le caractère de protectorats; la Cochinchine est colonie française.

La population totale du groupe atteint le chiffre de vingt millions environ, où l'on distingue deux races principales: les Annamites et les Thaïs ou Thos, puis, par ordre d'importance: les Cambodgiens, les Mans, les Méos, les Nungs, les Moïs, les Muongs.

Ces races sont, comme l'a dit le Général Pennequin, « pour ainsi dire stratifiées » :

« Dans les régions basses, le delta, au niveau des mers et des fleuves: l'Annamite;

« Au-dessus, dans les vallées, les plaines élevées; le Thaï, qui cultive la rizière comme l'Annamite;

« Dans les régions montagneuses moyennes: le Man;

« Dans les régions élevées, à une altitude de plus de mille mètres: le Méo;

« Deux races principales couvrant uniformément, l'une (l'Annamite) la plaine, l'autre (le Thaï) la haute région.

« Entre elles, et au milieu d'elles, les autres races forment des îlots très irrégulièrement distribués ».

Les aptitudes de ces populations au service militaire sont diverses et, jusqu'ici, la race annamite est la seule qui nous ait donné des tirailleurs en nombre important.

Les Méos, qui nous ont fourni de bons partisans et même quelques très bons tirailleurs, ne peuvent être employés que sur leurs sommets: dans les régions basses, ils meurent rapidement du paludisme.

Les Thaïs ont surtout été utilisés jusqu'à présent comme partisans, et, avec profit, dans la zone frontrière. Ils évoluent et paraissent susceptibles de permettre bientôt un recrutement plus intensif.

Les Nungs ont fourni un bataillon dit « Chinois », qui a constitué une excellente troupe, mais dont le maniement exige un doigté spécial, en raison de la parenté de cette race avec les Chinois.

Les Cambodgiens forment de bons soldats, mais, comme les Nungs, il y a lieu de les mélanger le moins possible avec les Annamites.

En somme, pour l'instant, c'est le tirailleur annamite qui présente pour nous le plus d'intérêt, c'est celui qui dominera parmi les indigènes indochinois envoyés pour servir en France. C'est donc de lui qu'il convient d'étudier de façon détaillée les qualités et les défauts.

Le tirailleur annamite

Valeur physique :

L'Annamite est de petite taille (1,59 m environ); d'aspect chétif, il a la figure imberbe, le teint jaunâtre, les cheveux noirs. Son front est proéminent, ses membres grêles. Sa résistance est plus grande qu'on ne pourrait le croire d'après sa constitution. Il est souple, agile et souvent très adroit.

Valeur intellectuelle :

L'Annamite est, en général, d'une intelligence très éveillée, qui lui permet de s'adapter très vite à des occupations tout à fait nouvelles pour lui, qui l'a fait utiliser à des emplois multiples pendant la guerre comme ouvrier, conducteur d'auto, infirmier.

Il cherche constamment à s'instruire: les écoles franco-annamites sont très régulièrement fréquentées et, dans tous les villages, des lettrés professeurs dispensent l'instruction.

Il a, très poussé, le sens de l'imitation et, très observateur et psychologue, il a tôt fait de découvrir les défauts des Européens et de s'en moquer.

Valeur morale :

L'Annamite tient surtout ses qualités de l'organisation sociale et de la famille solidement constituées. Dès son plus jeune âge, il a appris le culte de la famille, conséquence naturelle du culte des ancêtres; on lui a enseigné qu'il devait obéissance aux mandarins, aux notables et, même, à tous les hommes âgés; il a

acquis ainsi, très vite, le respect de l'autorité et le sentiment de la hiérarchie. Il a compris, en même temps, la valeur des traditions auxquelles il reste, toute sa vie, très étroitement attaché.

Mais, en dehors de ces obligations d'ordre familial et social facilement acceptées et scrupuleusement suivies, l'Annamite supporte malaisément d'autres lois morales. Aussi est-il égoïste et d'une dureté de cœur extraordinaire, aussi bien avec les bêtes qu'avec les gens. Il a peu de respect pour le bien d'autrui et est, en outre, enclin à la vénalité. Les ordonnances et les interprètes méritent, pour cette raison, une défiance systématique.

Caractère :

Les traits dominants du caractère annamite sont: la légèreté, l'insouciance et, surtout, un orgueil et un amour-propre extraordinaires.

L'Annamite est léger et, comme tous les Orientaux, insouciant du lendemain. Il sait que, par un travail souvent pénible mais intermittent, il assurera facilement sa subsistance et celle de sa famille: cela lui suffit.

Il est orgueilleux de sa race, de sa vieille civilisation, des traditions qui l'attachent à sa maison, à son sol. Par amour-propre, il cherche constamment à s'élever au-dessus de ses pareils et se montre jaloux d'améliorer sans cesse son instruction. Il est sujet à des accès de prodigalité, toujours par orgueil; il aime beaucoup le jeu et les spectacles.

Il paraît insaisissable aux Européens non avertis. Son attitude froide, sa face impassible, ses yeux souvent baissés le rendent énigmatique malgré qu'il soit susceptible d'attachement, de reconnaissance et d'affection.

Éducation :

L'Annamite est avare des manifestations extérieures, ce qui déroute souvent les Européens. Pour le juger avec exactitude, il faut savoir que ses attitudes, ses gestes sont réglés par un code très strict et très observé.

Ce code interdit, en présence d'un supérieur, toute marque d'approbation et de désapprobation. Rire devant un chef ou un homme plus âgé est impoli, ainsi que parler sans être interrogé, lever les yeux sur son interlocuteur.

Ces prescriptions, exactement suivies, font croire l'Annamite sournois et dissimulé.

Il risque, par ailleurs, de paraître irrespectueux parce qu'il garde, en présence d'un chef, la position accroupie, parce qu'il baille sans précautions; il n'y a pour lui aucune incorrection à agir ainsi.

Religion et superstition :

La religion des Annamites, légèrement teintée de bouddhisme, est le culte des

ancêtres, le culte des morts. La famille annamite y trouve une des assises les plus solides, la plus respectée.

Le père est, en même temps que le chef de famille, le prêtre du culte des ancêtres; « c'est lui qui offre les sacrifices et dit les prières qui doivent entretenir en paix les âmes des trépassés et les rendre favorables à la famille » (1).

Il est remplacé, à sa mort, dans ce soin, par l'aîné de ses fils, ce qui explique l'ardent désir des Annamites d'avoir un enfant mâle pour que les mânes des ancêtres ne restent pas sans prières.

Ces croyances expliquent aussi que le père garde toute sa vie sur ses enfants, quel que soit l'âge de ceux-ci, une autorité quasi souveraine, qu'il ait un avis à donner sur tous leurs actes, sur tous les desseins. C'est ainsi, par exemple, qu'un tirailleur ne rengagera pas, s'il ne peut en référer à son père ou obtenir son agrément.

Ce sont là des coutumes et une mentalité qu'il faut absolument respecter et, surtout, qu'il ne faut jamais tourner en ridicule non plus, d'ailleurs, que les superstitions, générales chez les Annamites, « les croyances aux génies de l'eau, de l'air, de la forêt, la croyance aux âmes vagabondes à la recherche d'un vivant à martyriser » (1).

L'Annamite au service

Les considérations qui précèdent permettent de se faire une image approchée du jeune homme qui va entrer au service.

L'histoire lui a appris que le peuple annamite a dû combattre souvent contre les peuples voisins et surtout contre les Chinois qui l'opprimèrent longtemps. Les luttes soutenues contre les envahisseurs ont développé dans sa race des qualités guerrières qui le rendent apte à devenir un bon soldat.

Il n'a pourtant pas un goût très prononcé pour le métier des armes.

Discipline :

« A première vue, le tirailleur annamite se distingue par une soumission facile et complète... Il possède, à un très haut degré, le sentiment de la hiérarchie et le respect du supérieur (2) ».

Mais sa discipline ne reste parfaite que s'il se sent étroitement, fortement tenu et surveillé. Qu'il en soit autrement, la discipline se relâche, le tirailleur « gagne à la main », utilisant adroitement toutes les faiblesses, toutes les négligences des cadres.

Il a, en particulier, une aptitude rare pour « saboter » les corvées, qui doivent toujours, pour cette raison, être exactement commandées.

Souvent, on peut se croire fondé à taxer un tirailleur d'indiscipline, parce

que les ordres donnés ont été mal exécutés ou pas du tout, alors qu'il y a simple malentendu; le tirailleur, s'il n'a pas compris, n'ose pas faire répéter.

Il a en revanche, une tendance marquée à réclamer pour tout et pour rien, soit par écrit, soit de vive voix. Aussi, les cadres doivent-ils prendre certaines précautions.

Instruction :

Les Annamites sont avides de s'instruire. Leur patience et leur faculté d'imitation leur permettent d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires au soldat, ils montrent les aptitudes spéciales pour l'utilisation du terrain, le tir et les jeux; ils manœuvrent vite de façon correcte.

Ils apprennent à lire et à écrire de façon très satisfaisante, en mettant dans cette étude la patience et la volonté les plus louables.

Presque tous les tirailleurs en Indochine lisent et écrivent le « quôc-ngu » ou l'apprennent pendant leur service.

Dévouement :

« Les tirailleurs savent parfaitement reconnaître la bienveillance qui s'affirme malgré les apparentes rigueurs des mœurs militaires et conservent une véritable reconnaissance pour ceux qui, durant deux ans, les ont menés sévèrement, mais justement » (1).

La justice est, certainement, ce que l'Annamite apprécie le plus hautement au service, malgré que, chez lui, elle soit assez peu respectée.

Les marques de dévouement ne sont pas rares et, après leur retour dans leur village, il reste au cœur des anciens tirailleurs un souvenir presque affectueux pour ceux qui furent leurs chefs. C'est un beau résultat pour qui connaît l'égoïsme annamite.

Tel est, dans son caractère général, l'Annamite qui entre dans nos formations militaires. Mais il offre des traits différents suivant son pays d'origine (Cochinchine, Annam, Tonkin).

Le Cochinchinois, petit, peu robuste, très sensible au froid, est surtout un batelier qui présente peu d'aptitude à la marche et au transport des fardeaux. En revanche, il est plus intelligent que les autres Annamites.

L'Annamite d'Annam est plus brun, plus solide que le Cochinchinois, mais aussi plus fruste. Sa structure vigoureuse lui permet de bien résister à la fatigue et de faire un bon soldat.

Le Tonkinois, plus grand, bien découplé, est robuste; « il supporte facilement les changements de climat et s'accoutume parfaitement à l'hiver de France » (1). Il a été pendant la guerre un valeureux soldat.

Les autres races indochinoises

Les Cambodgiens sont les descendants très déchus du puissant empire khmer, qui domina la vallée et les bouches du Mékong. Il n'en reste plus guère qu'un million et demi.

Le Cambodgien est de taille plus élevée que l'Annamite; robuste, résistant, il se rapproche du type européen.

« Sans professer un grand amour pour le métier des armes, il n'y répugne pas » (3), et il semble qu'il puisse devenir un soldat très acceptable et qu'il doive nous être dévoué, parce que nous faisons à ses yeux figure de libérateur: les Annamites, en effet, au moment de notre arrivée en Indochine « grignotaient » leur pays et menaçaient de le conquérir tout entier.

Les Laotiens, de taille intermédiaire entre celle de l'Européen et celle de l'Annamite, sont élancés, peu musclés et se caractérisent par la beauté de leurs traits, la blancheur de leur teint. Leurs mœurs sont douces, leur caractère gai et confiant. Ils n'ont aucun goût pour le métier des armes et ne seront jamais de solides soldats.

Les autres races: Thos, Méos, Nungs, etc., ne paraissent pas présenter de grandes ressources au point de vue militaire et n'entreront probablement dans les envois d'Indochinois en Europe que dans une très faible proportion.

Méthodes de commandement

Le chef:

L'attitude du chef est de la plus haute importance: « Comme le dit une très vieille poésie chinoise, un chef doit toujours être attentif comme s'il cheminait sur les bords d'un profond précipice, comme s'il marchait sur une glace légère. Il ne doit pas oublier que mille yeux le regardent sans cesse ». Et les yeux annamites sont prêts à enregistrer tous les travers, à s'en amuser.

Pour être influent, il faut être calme, éviter les grands gestes, les éclats de voix, toutes sortes d'abus.

Il faut mettre, dans les rapports avec les autres Européens, politesse et courtoisie: les Annamites feront naturellement de même. On est parfois surpris que des Annamites puissent devenir impolis avec des Européens. Cela tient souvent au manque de mesure des chefs, qui se montrent ou trop familiers ou trop brusques.

Une froide réserve, mitigée de bienveillance, mais toujours marquée de fermeté, le rappel en peu de mots des

habitudes polies propres aux races indochinoises suffisent, en général à remettre les choses au point.

La justice la plus stricte doit constamment inspirer un chef. C'est un de nos éléments de prestige le plus sûr.

Un autre de ces éléments, très important, est le travail intellectuel toujours hautement apprécié par les Indochinois; par contre, l'oïveté intellectuelle est, à leurs yeux, une honte.

Les superstitions, les coutumes indigènes doivent être respectées: il est nécessaire de s'en informer auprès des gradés et de ne réagir, si c'est absolument nécessaire, que par persuasion ou, au moins, sans violence.

Les gradés indigènes

L'adjudant: c'est en général, un gradé d'expérience qui renseignera parfaitement sur la valeur des sergents, caporaux et tirailleurs de l'unité.

Il faut le mettre en confiance et montrer que l'on sait apprécier ses services; le dédaigner serait maladroit, car l'influence de l'Européen n'est vraiment efficace sur les tirailleurs que lorsque l'adjudant et les sergents indigènes sont de cœur avec lui.

Le sergent: Lorsqu'il existe, à côté des sergents annamites, des sergents français, le rôle des premiers est assez délicat. Il convient de le définir très exactement. Le chef a besoin de beaucoup de doigté pour ne décourager personne et donner à chacun une fonction à la mesure de ses aptitudes. Il doit, en particulier, s'attacher à pourvoir d'un commandement effectif les sergents indigènes, qui en seront grandis aux yeux de leurs hommes.

S'il a des observations à leur faire, il devra toujours les présenter de telle sorte qu'elles ne blessent et n'humilient personne; s'il agissait autrement, il compromettrait l'autorité des gradés indigènes et, par surcroît, la sienne propre.

Ce sont souvent les sergents qui jouent le rôle d'interprètes. Aussi, faut-il bien les connaître, savoir s'ils comprennent exactement notre langue, et, en tous cas, leur parler simplement, sans hausser le ton, pour ne pas les affoler et ne pas risquer de faire arriver jusqu'aux hommes des instructions incompréhensibles.

En outre, les sergents indigènes doivent pouvoir renseigner leur chef sur les caporaux et tirailleurs de leur unité. Ils le feront de façon parfaite, s'ils se sentent soutenus, s'ils savent que le chef a confiance en eux. L'importance de ce rôle est primordiale; elle exige que le choix des sergents soit fait avec soin.

Les caporaux et tirailleurs de première classe: Les caporaux sont amenés peu à peu à comprendre et à traduire les ordres, comme les sergents. Ils n'y réussissent pas toujours très bien, ce qui apparaît par la façon dont l'ordre est exécuté; il convient, en cas d'échec, de s'armer de patience et de reprendre plus simplement les explications données.

Dans le service intérieur, le caporal est responsable de la tenue; mais les habitudes annamites commandent le respect envers les aînés et un jeune caporal n'ose guère réprimander un tirailleur plus âgé que lui. En revanche, les tirailleurs de première classe, plus âgés que les autres hommes de leur unité, se font parfaitement obéir. Dans l'organisation des escouades ou équipes, dans l'attribution des responsabilités, il faut tenir compte de cet état d'esprit.

Les renseignements donnés par les gradés indigènes sur les tirailleurs devront être souvent contrôlés, leurs enquêtes vérifiées, car ces gradés peuvent avoir tendance à « exploiter » leurs inférieurs. Ceci montre combien il est utile à un chef de pouvoir s'entretenir avec ses hommes sans interprète et, par conséquent, combien il est nécessaire d'apprendre aux Annamites à parler français.

Les tirailleurs

Les gradés indigènes sont, en général, interposés entre l'Européen et le tirailleur, ne fût-ce que pour la traduction indispensable. Même si l'Européen connaît l'annamite, il passe, de préférence, par leur intermédiaire; ainsi, lorsque, par exception, il interpelle directement ses hommes pour leur adresser un éloge, un encouragement ou un blâme, sa parole prend une plus grande valeur.

Il doit s'abstenir, en tous cas, de tenir des discours à ses tirailleurs qui n'y comprendraient goutte, et qui le traiteraient entre eux de « ba-gia » (vieille femme); il s'abstiendra également de les appeler par leur nom entier, car cela froisserait la superstition générale qui l'interdit. Les Annamites admettent parfaitement, en revanche, qu'on les interpelle par leur numéro matricule. Il est cependant préférable de les appeler par leur nom (le dernier des trois qu'ils portent généralement) et de dire par exemple: caporal Chieu, sergent Tao.

Lorsqu'il voudra parler à un Annamite, le chef devra l'appeler d'abord et non lui parler à l'improviste; il dira ensuite à l'interprète ce qu'il veut faire traduire et laissera faire. Cependant, il devra surveiller de très près son interprète, toujours très susceptible de « vénalité ».

Pour éviter les réclamations que les Annamites présentent avec un entrain extrême, trois points essentiels doivent retenir l'attention:

« Ne jamais infliger deux punitions pour le même motif. Il est évidemment interdit de frapper les indigènes; mais, jadis, quelques vieux sergents se laissaient aller à de paternelles taloches en surprenant, par exemple, un tirailleur faisant bêatement la sieste au lieu de travailler à la corvée. Il n'y a pas d'exemple que le tirailleur ait protesté contre cette punition méritée. Mais si le sergent, rentrant au poste, y ajoutait quatre jours de consigne, l'homme réclamait sur-le-champ, parce que « puni deux fois pour le même motif ».

« Comme corollaire de ce qui précède, ne jamais frapper un tirailleur ».

« Payer régulièrement la solde et en public. La cérémonie du paiement du prêt est capitale. C'est le capitaine en personne ou l'officier commandant qui doit y présider. Le sergent-major est là avec sa liste. Tous les gradés, tous les tirailleurs sont présents. Les hommes sont appelés nominativement, s'avancent l'un après l'autre. Chacun est avisé du montant de son prêt et invité à faire les observations qu'il croira utiles. Tous les tirailleurs savent parfaitement compter et connaissent à fond leurs droits. Ils indiquent donc les différences s'il s'en trouve et, les explications nécessaires terminées, les parties d'accord, le paiement est fait.

« L'homme reçoit l'ordre de compter lui-même son argent sur place et de déclarer à haute voix qu'il a son compte. Il peut alors se retirer; la séance se termine en présence de tous les gradés avec le paiement du dernier tirailleur » (1).

Instruction théorique

Les Annamites se fatiguent très vite à rester debout; il faut donc, pendant les théories, faire accroupir les hommes. On a vu aussi que les longs discours sont incompris et nuisibles. Il convient d'ajouter que les Annamites ne saisissent en aucune façon les idées abstraites: vouloir, par exemple, leur définir la ligne de tir ou même la ligne de mire est tentative vaine.

On pourrait obtenir, grâce à la patience et à l'ardeur des recrues et surtout des élèves caporaux, la récitation des phrases de théorie ou plutôt la répétition des sons correspondants; mais le résultat serait nul, parce que ces sons n'évoqueraient aucune idée chez eux.

On n'instruit les Annamites qu'en les forçant à traduire, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours possible, leur langue étant absolument dans l'enfance.

Ceci montre la nécessité absolue de l'instruction du français, instruction qui doit être régulièrement poursuivie dans des théories journalières. Ainsi, et ainsi seulement, peut-on espérer rendre accessibles aux Annamites nos idées, nos sentiments et nos volontés.

Il y a d'ailleurs, à la diffusion du français parmi les indigènes, un intérêt considérable, et non pas seulement au point de vue militaire, mais aussi au point de vue politique et social. Lorsque les indigènes parleront notre langue, ils penseront plus facilement comme nous et s'attacheront mieux encore à notre pays.

Mais cela ne s'obtiendra qu'à la longue. Avec des recrues, il faudra faire faire ou faire voir les choses et s'abstenir de tout appel direct à la mémoire, de tout enseignement purement théorique. S'il s'agit d'un précepte qui ne tombe pas sous les sens, il sera nécessaire de passer par l'intermédiaire d'un gradé instruit, de lui bien expliquer le précepte à suivre et de le lui faire traduire à sa classe, en annamite. La vérification sera aisée; il suffira de faire répéter à un tirailleur parlant français ce que le gradé vient de dire.

Encore ce procédé ne réussit-il pas toujours; il faut alors reprendre l'explication et la rendre plus concrète.

Pour enseigner l'entretien des armes, des effets, la tâche est plus facile. L'Annamite devient facilement soigneux. En particulier, il s'occupe méticuleusement de son arme; il faut même parer à l'excès des démontages et aussi interdire rigoureusement l'usage du papier de verre dont l'Annamite aime bien se servir.

Instruction pratique

Avant tout exercice, il faut expliquer aux tirailleurs ce qu'il s'agit d'exécuter à la fois en français et en annamite, puisque les tirailleurs comprennent peu ou pas notre langue. Si cette précaution n'est pas prise, les hommes n'apportent aucun intérêt à ce que l'on fait et l'exécution s'en ressent.

D'ailleurs, l'explication ne suffit pas; il faut montrer autant que possible, matérialiser ce qu'on veut faire exécuter. Avec sa faculté d'imitation très remarquable, l'Annamite comprendra vite et exécutera correctement.

L'instruction, cependant, ne doit jamais être trop activement poussée et il faut se rappeler, dans l'organisation des exercices, que la vigueur de l'Annamite est faible et qu'il se fatigue rapidement.

Des repos fréquents doivent donc être donnés au cours desquels les hommes sont autorisés à s'accroupir. De plus, les poses d'exercice doivent être très courtes, surtout au début, et coupées de

jeux où les qualités des hommes apparaissent, en particulier l'aptitude au commandement.

Il faut tenir compte aussi de la difficulté considérable que rencontre l'Annamite à marcher en cadence. Pour vaincre cette difficulté, il est inutile et sans effet de faire décomposer le pas; il est préférable de faire marcher, devant les recrues, des hommes instruits qui seront imités; mais les résultats, à cet égard, seront rarement remarquables.

D'une façon générale, il convient de laisser les gradés indigènes donner l'instruction aux recrues par les moyens habituels, dans la mesure où ils ne commettent pas de faute, et d'éviter, en tous cas, de leur faire des observations à haute voix.

Exiger cependant que les mouvements soient enseignés d'abord sans commandement, sans cris qui énervent et paralysent les hommes. On peut, en revanche et sans inconvénient, laisser les gradés toucher leurs hommes pendant les exercices, à condition, bien entendu, que soit proscrite toute brutalité.

Gymnastique: Elle doit viser spécialement à donner aux tirailleurs la force et la rapidité dans l'effort, qui leur font le plus défaut. La souplesse est naturelle et devra être simplement maintenue.

Tir: Les Annamites sont d'excellents tireurs et ils s'intéressent beaucoup au tir si cet exercice n'est pas entouré de formalités difficiles pour eux à remplir: énoncer, par exemple, les résultats obtenus.

L'emploi des silhouettes et des buts mobiles est à recommander beaucoup plus que celui des cibles rectangulaires qui devraient être réservées aux retardataires et aux mauvais tireurs.

Service en campagne: Les Annamites utilisent parfaitement le terrain. Leur vigilance a besoin d'une surveillance active et tout particulièrement la nuit. Ils ont grand peine à porter le chargement de campagne, surtout le sac dont le cadre les gêne énormément et les blesse; le port des brodequins leur est pénible et que, par conséquent, les marches à exiger doivent être très doucement progressives.

(1) Général Noguès: Revue des Troupes coloniales, 1921.

(2) Lieutenant J. Coulon: Revue des Troupes coloniales, 1914.

(3) Chef d'escadron Garbit: Revue des Troupes coloniales, 1906.

DESTIN DES MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE

NOUVELLES D'INDOCHINE



VIËTNAM

Après le typhon Lekima qui a ravagé la province de Thanh Hoa du 3 au 8 octobre 2007 en compromettant les cultures par l'invasion de l'eau de mer dans les rizières, un hiver rigoureux a fait périr 136 000 têtes de cheptel. La famine menace.

La grippe aviaire est revenue au Tonkin, puis à Vinh Long et à Càn Tho. Un enfant est le cinquième mort de l'année, le cinquante-deuxième depuis le début de l'épidémie.

Les prix à la consommation ont augmenté de plus de 25 % depuis le début de l'année, le riz de 31 %. Le gouvernement a interdit l'exportation du riz (comme le Cambodge et l'Inde), ce qui a entraîné une envolée du cours mondial de 40 % en avril.

La Malaisie va renvoyer 12 000 ouvriers vietnamiens. Le Vietnam prévoit d'exporter 10 000 travailleurs au Moyen-Orient (Arabie, Qatar, Émirats). Dans la nuit du 18 au 19 avril à Kourou la fusée Ariane 5 a placé sur orbite le satellite de télécommunications vietnamien Vinasat-1, fabriqué aux États Unis.

Vue d'avenir : Le Japon offre à Saïgon de construire plusieurs lignes de métro au départ du marché central Bèn Thanh, notamment vers les gares routières nord-est (Suôi Tièn) et sud-ouest (Miên Tây).

Vue du passé : Marie-George Buffet, secrétaire nationale du parti communiste français, a rendu visite à Nông Duc Manh, secrétaire général du parti communiste vietnamien, le 14 avril à Hanoï. Celui-ci l'a félicité pour les résultats du PCF aux élections municipales et cantonales (sic).



CAMBODGE

Bilan économique révisé de l'année 2007

Produit intérieur brut : 589 dollars par habitant.

Taux de croissance : 10 %.

Taux de pauvreté (moins de 1 dollar par jour) : 31 % des 14 millions d'habitants.

Taux d'inflation : 5,8 %.

Visites de touristes : 2 millions.

Nombre d'adoptions en diminution de 15 % :

- 164 par des Italiens

- 31 par des Autrichiens

- 19 par des Français.

Début 2008 le coût de la vie a fortement augmenté : le prix du riz a plus que doublé, celui du gaz a quadruplé, celui du pétrole augmenté de 12 %. Le gouvernement a interdit l'exportation du riz, qui donnait lieu à des trafics ; de ce fait le prix a baissé, mais il reste cher.

L'Australie a donné 3,5 millions de dollars pour nourrir le peuple, la Corée 26,7 millions de dollars pour construire un barrage destiné à irriguer 20 000 hectares à Kompong Speu et à Kandal, l'Inde 35,2 millions de dollars pour un barrage et une ligne à haute tension, la Banque Mondiale 18 millions de dollars pour deux lignes électriques de Kompong Cham vers le Vietnam et de Stoeung Treng vers le Laos, l'Allemagne 1,2 millions de dollars (comme chaque année) et le Japon 800 000 dollars pour le déminage, la France 15 millions de dollars pour l'industrie textile, l'assurance-maladie et la production de films.

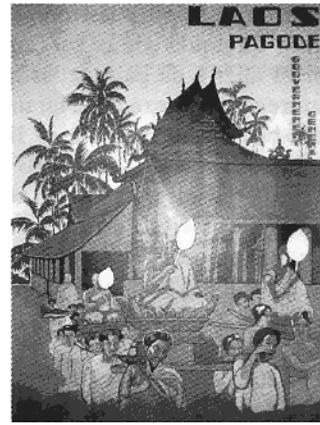
L'École Française d'Extrême Orient et l'Autorité Apsara ont signé le 19 février une convention de coopération relative à Angkor.

Le Cambodge et la Thaïlande instituent un visa touristique unique pour les deux pays.

Au large de Sihanoukville onze îles ont déjà été louées à des sociétés privées.

Le 20 février, le gouvernement a organisé une rencontre inter-religieuse. Six cents délégués représentaient quarante-six religions : le Bouddhisme Theravada (pour 95 % de la population), l'Islam (pour 2 %), le Christianisme (pour 1 %) et quarante-trois autres.

Tiao Phouangsavath



LAOS

L'immigration chinoise se développe. Soixante-dix mille familles s'installent, les unes dans les nouvelles plantations d'hévéas, les autres pour les chantiers de construction du futur stade olympique destiné aux « Asian Games » de 2010 à Vientiane.

Le pillage des forêts laotiennes par des entreprises vietnamiennes continue. Il alimente tout spécialement la fabrication de meubles de luxe très demandés en Occident et en Australie.

Le gouvernement thaïlandais a décidé une nouvelle fois d'expulser les 8 000 Hmongs réfugiés sur son territoire.

Aux États Unis le procès du Général Vang Pao a été reporté, l'accusation manquant de preuves.

Pour la première fois depuis 1975, la fête de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, le 2 décembre 2007, a réuni dans les jardins de l'Ambassade de France à Vientiane dix officiers laotiens anciens élèves de Coëtquidan entre 1957 et 1976.

La règle établie pour la guerre 1914-1918 instituait la prise en charge du mort par l'État : enterrement dans un cimetière national proche du champ de bataille ou dans le carré militaire d'un cimetière communal, en France ou à l'étranger, entretien de la tombe à perpétuité, pèlerinage annuel de la famille.

En 1939-1945 les familles furent autorisées à demander le rapatriement de leur mort (1). Le cercueil était conduit jusqu'à la Mairie, les obligations de l'État prenaient fin, l'inhumation devenait une opération privée.

Pour la guerre en Indochine (1940-1954) cette possibilité devint la règle. L'autorité militaire prévenait la famille et faisait acheminer le cercueil. Deux cents familles décidèrent toutefois que leur fils resterait inhumé en Indochine, parmi cette population qu'il avait protégée (2). Demeurèrent également les morts dont la famille ne put être retrouvée et ceux dont la sépulture ne fut pas identifiée (3).

En 1955 l'armée française regroupa les petits cimetières du Cambodge à Phnom Penh, ceux de Cochinchine à Saïgon (Tân Son Nhut) et au Cap Saint-Jacques, ceux d'Annam à Qui Nhon, Tourane et Hué.

À partir de 1960 le gouvernement communiste du Nord expulsa les morts français, civils et militaires, des cimetières du Tonkin et transféra leurs reliquaires à Ba Huyên, près de Bac Ninh (4).

En 1980 il décida de supprimer les nécropoles de Bac Ninh, de Tân Son Nhut et du Cap Saint-Jacques. En 1983, consciente de la menace, la France engagea des négociations financières, qui aboutirent à un accord en 1986. Parmi les sujets de controverse avaient figuré le prix de l'exhumation (6 dollars le kg, ramenés à 2,60 dollars) et la location obligatoire d'avions Antonov d'Air Vietnam entre

Hanoï et Saïgon (5), car la participation de l'armée de l'air française était refusée par les communistes (6).

Les opérations se déroulèrent à l'automne 1986 à Tân Son Nhut et au Cap Saint-Jacques, de mai à octobre 1987 à Ba Huyên. Chaque exhumation était surveillée par un fonctionnaire local muni d'une balance. On constata que les morts du Sud, bien enterrés par l'armée française, pesaient 3 kg et ceux du Nord 4,2 kg car la boue de Ba Huyên avait pénétré dans les reliquaires (7).

Bien plus tard, en mai 2005, soixante et onze reliquaires du Cambodge furent dirigés sur la France. Ils contenaient les restes des deux cent quatre vingt seize morts enterrés au carré militaire du cimetière européen de Phnom Penh rasé par les Khmers Rouges en 1975.

(1) Cette autorisation avait déjà été accordée, entre les deux guerres, à des familles de morts de 1914-1918 à l'occasion de remaniements de cimetières nationaux.

(2) Lors du retour général des morts en 1987 quatre-vingt-dix-neuf réclamèrent le leur.

(3) Les otages des Japonais et les prisonniers du Viêt Minh, les victimes d'explosion ou d'incendie, les morts abandonnés sur un champ de bataille évacués à la hâte...

(4) En refusant que la France construise un colobarium de plus d'un mètre de hauteur et en exigeant que les morts vietnamiens de l'armée française restent à l'écart.

(5) À cette époque l'aérodrome de Hanoï ne pouvait pas recevoir les avions longs courriers.

(6) En septembre 1987, rentrant à vide de Saïgon, un avion Antonov s'est abattu dans la Cordillère Annamitique.

(7) Le forfait retenu par le contrat était de 5 kg.

Fin 1993 le Comité Populaire de Diên Biên Phu signala à l'Ambassade de France à Hanoï que les cultivateurs découvraient souvent des plaques d'identité de militaires de l'armée française. Le Ministre des Affaires Étrangères ne répondit pas. Il n'y eut pas de relance.

Un commerce venait peut-être de faire faillite.

À partir de 1995 les États-Unis organisèrent la recherche des restes mortels de leurs pilotes abattus en vol au dessus du Nord Viêt Nam. Un premier cercueil leur fut remis par les autorités locales ; un détachement de Marines rendit les honneurs à l'aéroport de Hanoï. A l'escale de Guam les Américains ouvrirent le cercueil ; il contenait des os de buffle !

Un commerce venait de faire faillite.

En décembre 2004, lors de travaux d'aménagement des rives de la Nam Youn à Diên Biên Phu, une pelleteuse mit au jour un petit cimetière, proche de l'emplacement de la morgue de l'antenne chirurgicale de l'ancien camp retranché.

Le médecin de l'ambassade de France à Hanoï identifia les ossements de treize Français. L'un des morts portait une gourmète gravée à son nom.

C'était vrai. Les treize morts sont rentrés en France le 18 mai 2005.

Dons aux œuvres

La loi de finances du 30 décembre 1999 et la loi du 1^{er} août 2003 relatives aux associations d'intérêt général ouvrent aux versements reçus par celles-ci vocation à une réduction d'impôt.

La loi de programmation pour la cohésion sociale, article 127, du 18 janvier 2005 porte cette réduction à 66 % du montant des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'instruction ministérielle du 4 octobre 1999 assimile les cotisations et certains abonnements aux dons éligibles à la réduction d'impôt.

L'arrêté ministériel du 25 octobre 2000 définit le modèle du reçu à délivrer par les associations aux donateurs.

L'ANAI s'est dotée du programme informatique nécessaire à l'émission de ce reçu par le siège.

Le taux de la cotisation 2008 est de 25 €.

**BULLETIN
PROVISOIRE
D'ADHÉSION
2008**

NOM Prénom

Adresse

Désire adhérer à l'ANAI et vous adresse la somme de 26 euros, (cotisation : 25 euros, droit d'inscription : 1 euro), 15, rue de Richelieu, 75001 Paris.

Un document officiel vous sera envoyé ultérieurement ainsi que votre carte.

LA MORT DE PHAT

Nous étions assis sur le sable au bord du Sông Co Mã et la nuit, la nuit tiède et pesante de Cochinchine, tombait sur nous. Derrière nous la forêt tressaillait. Bèp Mao jetait vers les arbres sombres des regards furtifs et inquiets et chuchotait de temps à autre d'une voix étranglée :

- Les ma qui (1)! Les ma qui!

Et je finis par lui dire :

- Pourquoi trembles-tu ainsi? Les ma qui ne te mangeront pas: ils n'ont ni bouche ni dents.

- O mandarin à deux galons, murmura le vieux tirailleur, ne raille pas les ma qui. Ils sont tout puissants, leur force est redoutable et jamais ils ne pardonnent aux imprudents qui les ont insultés. C'est pour les avoir outragés que mourut, à Vinh Long, il y a cinq ans, mon illustre ami le doï (2) Phat. Te plaît-il d'ordonner que je te raconte les circonstances de cette mort?

- Raconte, petit frère!

- Le doï Phat commandait la quatrième section de la cinquième compagnie. C'était un homme sévère et juste, prompt à châtier les linh-moï (3) maladroits et à leur donner de son pied dans le derrière, mais plein d'égards pour les anciens soldats et merveilleusement instruit et lettré. Il savait par cœur des passages entiers de nos vieux poèmes et traçait d'un pinceau habile les « caractères ». Mais il savait tracer aussi avec un pinceau de fer les signes de l'écriture occidentale et s'exprimait en langue tây (4) tout à fait comme un mandarin lang-sa (5). Et il me disait qu'il avait étudié pendant des années dans une grande maison de Saïgon, dans un « co-li ».

- Un collège, probablement?

- C'est cela, c'est bien cela: un « co-li » où les « padre (6) » enseignaient aux enfants annamites la science lang-sa. Le doï Phat ne se contentait pas de déchiffrer les livres des blancs et de parler leur langage: il s'habillait comme eux, avec des vestons pincés à la taille, des pantalons à pli, des bas et des souliers vernis. Il s'était fait tondre les cheveux à la mode occidentale et son salacco ne tenait plus sur son crâne rasé: aussi portait-il un casque de liège comme un soldat de ta race. De cela on ne pouvait le blâmer, mais il poussait le souci d'imiter les tiens jusqu'à mépriser nos coutumes, nos mœurs, notre religion, jusqu'à mépriser ses propres frères. Combien de fois l'ai-je entendu injurier les recrues assemblées autour de lui en leur criant:

- « Ouvrez vos oreilles, chiens, chiens d'Annamites! »

Il vint dans ma case un jour, pendant la sieste, selon son habitude, pour fumer l'opium avec moi et il me dit:

- « Réjouis-toi, frère très âgé: il n'y aura pas d'exercice cet après-midi, ni demain, ni les jours qui suivront, et comme cela pendant trois semaines. Car toute la compagnie, sous les ordres des doï Cam et Méo, sera employée à défricher le terrain qui se trouve

derrière le camp des tirailleurs mariés. Lorsqu'on aura coupé les herbes et cassé les reïns aux cobras le quan ba (7) fera construire une grande cabane où logeront ces imbéciles de linh-moï et leurs guenons de femmes ».

- « Frère aîné, lui demandai-je, le quan ba commandera-t-il d'abattre le banian qui se trouve au milieu de ce terrain? Malheur à celui qui portera la hache dans l'écorce de cet arbre, car les ma qui y viennent dormir la nuit et personne ne s'est jamais avisé de les déranger ».

- « Tròi oi (8)! répliqua Phat en éclatant de rire, voilà un homme simple qui croit encore aux ma qui! Cet arbre tombera puisque le quan ba le veut et les ma qui choisiront un autre perchoir ».

Alors je fus saisi par la crainte et je m'écriai:

- « Ne te moque pas des ma qui, frère aîné: ils t'entendent et leur colère est redoutable! »

- « Allons, allons, repartit-il, calme-toi, ô le plus poltron des tirailleurs! Du reste, ceci ne concerne ni toi ni moi ».

Et nous nous mîmes à fumer pipes sur pipes en échangeant, comme il convient entre lettrés, des citations de Tỳ Kiêu et de Lùc van Tiên.

Le soir même Phat revint dans ma case et je vis qu'il était affreusement pâle et que ses mains tremblaient. Il me dit:

- « Les tirailleurs ont refusé de toucher au banian, exigeant qu'un gradé donnât le premier coup de hache et prît ainsi la responsabilité du sacrilège. Et le doï Cam et le doï Mèo ont refusé de frapper le premier coup et le quan ba les a fait mettre en prison ».

- « Voilà qui est tout à fait excellent, fije: le quan ba réfléchira, reconnaîtra ses torts et l'on bâtera dans un autre terrain la cabane des linh-moï et de leurs femmes ».

- « Tu ne connais pas les Tày: lorsqu'ils ont résolu d'accomplir une chose, rien ne saurait les empêcher de l'accomplir. Le quan ba m'a fait venir dans sa maison de pierre et m'a dit: « Tu es un Lang-sa, toi; tu n'es pas une vieille femme superstitieuse, toi: c'est pourquoi je te charge de jeter bas cet arbre ». J'ai promis d'obéir: demain matin le banian tombera ».

- « O mon frère, tu ne commettras pas ce crime! »

- « J'ai donné ma parole; demain matin le banian tombera. Je ne redoute pas les ma qui: je suis un Lang-sa, je suis un véritable Lang-sa ».

Il parlait ainsi et cependant il était blême, ses doigts frissonnaient, et je savais, je savais qu'il avait peur.

Le lendemain matin, pendant que je cirais les bottes du capitaine, j'entendis le banian s'effondrer avec un craquement sinistre et un grand fracas de branches brisées, et je sus que l'abomination était consommée.

Après la sonnerie de l'appel le doï entra chez moi. Il était plus blême encore que la

veille, mais il sifflait un air européen qu'il avait appris sans doute dans ce maudit co-li.

- « Tutu... tutu... Voilà les ma qui sans domicile! »

- « Tais-toi, suppliai-je, tais-toi, maître sergent! »

- « Je ne dis plus rien. Donne-moi une pipe ».

Il se coucha sur la natte de mon lit, la figure tournée vers la lampe, et je lui tendis le bambou. Il fuma une première pipe, une deuxième, une troisième, il fuma dix pipes sans songer à me prier, selon l'usage et conformément aux règles de la politesse, de fumer à mon tour. Puis, il se renversa sur le dos, ferma les yeux, et je me mis, croyant qu'il s'était endormi, à lire un fragment de Tỳ Kiêu.

Tout à coup il se dressa sur son séant, me saisit le bras et cria d'une voix terrifiée:

- « Les ma qui!!!! Ils reniflent et soufflent derrière la porte! »

Je m'étais dressé aussi, tremblant et suant de peur, prêtant l'oreille aux ronflements du vent. Et le doï cria encore:

- « Ils... ils grimpent sur le toit!... Ils écartent les feuilles avec leurs doigts!... Ah!!! »

Il me lâcha le bras et retomba en arrière. Sa tête reposait sur l'oreiller de toile cirée, ses doigts étaient crispés sur la natte, ses yeux fixaient avec épouvante la charpente du toit et sa bouche restait ouverte comme pour crier encore. Je l'appelai trois fois par son nom, mais il ne bougea pas.

Alors je m'enfuis en hurlant de terreur, je courus éveiller le quan ba et le « Maître des Remèdes (9) » et je revins avec eux. Et le Maître des Remèdes, s'étant penché sur le doï, nous dit:

- « Cet homme est mort ».

Ainsi périt, ô mandarin, le doï Phat qui avait outragé les génies invisibles.

o

o

Je demandai à Bèp Mao:

- N'as-tu jamais pensé, petit frère, que le doï Phat avait dû mourir tout simplement de peur?

La lune s'était levée et les profondeurs de la forêt s'éclairaient. Et, parce que la nuit était moins noire et moins effrayante, Bèp Mao répondit paisiblement:

- Il se peut, il se peut que les ma qui n'aient été pour rien dans cette affaire.

Émile NOLLY

Le Mariage de Bèp Mao
(Éditions Calman-Lévy, 1925)

- (1) Diabes.
- (2) Sergent.
- (3) Recrues.
- (4) Occidentale.
- (5) Français.
- (6) Missionnaires.
- (7) Capitaine.
- (8) Ciel!
- (9) Docteur.



Le Capitaine Serre et le détachement de Gendarmerie d'Annam-Tonkin.

LA GENDARMERIE IMPÉRIALE ET NATIONALE EN INDOCHINE (1861-1945)

La rédaction de ce texte doit beaucoup aux travaux du Général Beaudonnet. Les emprunts provenant de son œuvre sont signalés par un astérisque.

En 1902, le Gouverneur Général de l'Union Indochinoise, Paul Doumer, a écrit: « La Gendarmerie d'Indochine rend les plus grands services, elle jouit de l'estime générale et de la confiance des populations qu'elle rassure ». Or, les ouvrages consacrés à l'histoire militaire de la péninsule, tel celui édité lors de l'Exposition Coloniale de 1931, n'évoquent que très succinctement l'action de cette arme. Pourtant, avec des effectifs restreints, celle-ci a contribué à faire régner l'ordre dans les six (1) pays de l'Union durant presque un siècle.

Le fait qu'elle ait été placée pour la majorité de ses missions à la disposition des autorités administratives et qu'elle n'ait jamais encadré, hormis en Cochinchine, des unités de la force publique n'est pas étranger à cet oubli regrettable.

La conquête

Durant les premières années de la présence française en Annam et en Cochinchine, la Gendarmerie Impériale ne figure pas parmi les troupes débarquées. Cependant, le Vice-Amiral Charner constate rapidement: « À Saïgon, une population louche s'est déversée dans la ville où des désordres sont enregistrés. Des agents secrets y prônent le pillage, enrôlent les jeunes gens et lèvent l'impôt. La contrebande est florissante ». Aussi le 19 mai 1861, en dépit des protestations espagnoles, il décide de soumettre les provinces conquises à la juridic-

tion militaire et décrète l'état de siège. Des tribunaux français et des instances judiciaires de droit local sont créés.

Afin de soutenir ces nouvelles institutions, le 15 juin 1861, le Lieutenant de Gendarmerie Vuillermet faisant office de capitaine prévôt débarque à Saïgon accompagné de cinquante et un sous-officiers. Cette troupe se divise sur le champ en quatre brigades à pied dont une part à Mytho et en quatre unités à cheval dont deux vont stationner dans la capitale cochinchinoise.

D'emblée, les militaires montés éprouvent des difficultés car les chevaux ne s'acclimatent pas, développent des mala-

dies osseuses et refusent de manger « riz, maïs, orge et grains de l'Inde. Ils ne peuvent pas porter leurs cavaliers qui dans les tournées sont obligés de cheminer à pied pendant que les coolies portent leur paquetage ». Un achat d'équidés en Australie se révèle peu concluant, un autre réalisé à Manille est plus satisfaisant. En 1866, l'inspection des brigades doit être effectuée par un officier de l'état major du Vice-Amiral de La Grandière. En effet, le Général C... désigné en métropole pour accomplir cette mission auprès des troupes de la Cochinchine ne peut la remplir. Son épouse a averti le ministre que son conjoint a été

atteint au moment d'embarquer « d'une forte fièvre et d'un ramollissement du cerveau ».

Ces difficultés n'empêchent pas la maréchaussée d'accomplir son service avec rigueur. En 1864, Paulin Vial, Directeur de l'Intérieur, recrute sur ordre du Vice-Amiral de La Grandière deux mille cinq cents miliciens pour accomplir des tâches aussi diverses que « agents de police, bateliers, facteurs, gardes des magasins à riz, escortes des chefs de canton, surveillants des rizières et des routes, gardes-champêtres ». Il est prévu que ces supplétifs doivent être rattachés aux brigades de gendarmerie. Or, le faible effectif de ces dernières, fixé en 1868 à trois officiers et cent deux sous-officiers pour toute la Cochinchine, rend cette subordination impossible. Par la suite, l'instruction et l'encadrement de cette troupe vont être confiés à l'Infanterie de la Marine.

D'ores et déjà, la maréchaussée commence à payer son tribut au climat asiatique. Le 18 mai 1869, le Lieutenant Jansonne meurt à Saïgon, suivi le 5 mars 1871 du Capitaine Gnapelinck commandant le détachement. Cet officier, issu de la 3^e Légion d'Afrique, succombe dans la capitale cochinchinoise d'une anémie pernicieuse.

En 1883, un groupe de douze gendarmes quitte Saïgon pour Haïphong, rejoint le 1^{er} janvier 1884 par une formation de même importance sous les ordres du Capitaine Tasson. Ensuite, c'est au tour de vingt et un sous-officiers provenant du Bataillon de Gendarmerie Mobile et de vingt gardes républicains commandés par le Lieutenant Roux d'aller en 1885 renforcer les rangs de la prévôté du Corps Expéditionnaire au Tonkin.

« Ces prévôts sont un peu perdus au milieu de quinze mille soldats, spahis, fusiliers-marins, marsouins, légionnaires, zéphirs (2), turcos (3) et tirailleurs annamites. Les gendarmes aux jaunes baudriers accomplissent consciencieusement les tâches qui leur sont demandées. Ils vont partout au pas tranquille de leurs chevaux sous leur habit bleu aux retroussis écarlates que rehaussent leurs trèfles et leurs aiguillettes d'argent. Ils portent en dépit du climat leur culotte de tricot blanc et leurs hautes bottes à l'écuyère. Seul le chapeau bicorne a disparu de leur équipement pour être remplacé par une sorte de sombrero en feuilles de latanier. Ils sont armés de l'éternel sabre de cavalerie modèle 1822, de la carabine modèle 1866 et du pistolet d'arçon type 1842 »*. Ainsi équipés, ils suivent les colonnes opérationnelles comme celle du Général Brière de L'Isle qui prend la citadelle de Hung Hoa le 12 avril 1884.

L'Union Indochinoise

Alors que la maréchaussée crée des postes dans les localités nouvellement occupées, une série de textes structure son organisation :

- Le décret du 6 février 1888 transforme la prévôté d'Annam-Tonkin en un détachement de gendarmerie qui l'année suivante compte huit brigades alignant cinquante militaires.

- L'arrêté de 1891 du Gouverneur Général de Lanessan confère aux sous-officiers chefs de poste la qualité de commissaire de police. Les gendarmes renforcent ainsi la primauté de leurs fonctions par rapport aux milices locales.

- L'arrêté du 24 août 1899 instaure deux arrondissements de gendarmerie : le premier au Tonkin-Annam avec le Lieutenant Bassand, le second en Cochinchine-Cambodge avec le Capitaine Pellegat. Le Chef d'Escadron Grossin est placé à la tête de cet ensemble, fort de cent trente quatre militaires composant vingt-trois brigades dont trois montées.

- Le 6 janvier 1902, un poste de six gendarmes est implanté à Fort Bayard dans le territoire du Quang Tchéou Wan cédé à bail en 1898 par la Chine à la France.

- En 1903, le Gouverneur Général Beau décide de doubler la maréchaussée d'un corps d'auxiliaires autochtones recrutés parmi les anciens tirailleurs « pour assurer un contact avec les populations locales ». Non assermentés, ces hommes sont répartis en trois classes. Un troisième arrondissement est aussi créé à Haïphong.

- Le 3 février 1905, deux brigades de gendarmerie sont mises sur pied à Mong Tzeu puis à Ho Kéou en Chine. À la disposition du Consul de France de Yunnanfou, elles sont chargées de la surveillance du chantier de la voie ferrée en construction. Les onze auxiliaires chinois qui y sont affectés arborent un macaron qui indique en alphabet du Céleste Empire « Gendarmerie Nationale ».

- Le 27 février 1909, deux gendarmes sont désignés pour le poste de Louang Prabang.

La même année, le Lieutenant-Colonel Grossin vient effectuer un deuxième séjour dans l'Union. Jouissant de la confiance du Gouverneur Général Doumer, il fait porter les effectifs de son arme à deux cent quarante officiers et sous-officiers européens. En outre, il est nommé inspecteur des forces de police, qui s'élèvent à quinze mille hommes dans la péninsule. À ce titre, il met de l'ordre dans les différentes formations qu'il doit chaque année passer en revue. C'est ainsi qu'il dénonce la conduite d'un inspecteur de la Garde Indigène qui dispose de vingt ordonnances et de soixante chevaux pour son confort personnel. Dans un poste, il interdit que des « gardes médaillés et anciens en service » ne soient employés que pour le ramassage des balles au terrain de tennis de la garnison.

À son initiative, peu à peu, à la lourde implantation initiale se substitue une trame de petits postes établis au plus près des administrateurs. C'est ainsi que l'arrondissement d'Annam-Tonkin voit ses cent vingt

quatre hommes éclater en quarante-six implantations, celui de Cochinchine-Cambodge répartissant ses personnels sur cinquante-quatre sites.

Le 13 septembre 1909, le Gouverneur Général Klobukowski confie à la Gendarmerie l'encadrement de la Garde Civile Indochinoise de Police Locale de la Cochinchine (4). La mission de cette force, comportant sept cents hommes habillés comme les tirailleurs annamites et armés de la carabine Lebel, consiste « à réprimer les troubles, à poursuivre les malfaiteurs et à escorter les prisonniers ». Quinze gendarmes européens sont dans un premier temps affectés à cette formation ; une unité d'instruction voit le jour en 1910.

Les résultats obtenus par le nouveau corps sont si satisfaisants qu'en avril 1913 le député de la Meuse Charles Humbert, de retour d'un voyage dans l'Union, préconise de transformer la Garde Indigène servant sur les autres territoires de la péninsule en une formation semblable à celle déjà mise sur pied par la maréchaussée en Cochinchine.

Grandeur et servitude de la gendarmerie

Désormais dotés d'une tenue plus en rapport avec le climat, « le paletot en molleton ayant été remplacé par un dolman en flanelle et la capote-manteau par un imperméable caoutchouté, le casque colonial orné d'une grenade en maillechort s'étant substitué au salacco », les gendarmes au début du XX^e siècle sont présents dans toutes les provinces de l'Union. Bien qu'une circulaire ministérielle du 24 mai 1903 ait banni le terme de gendarmerie coloniale, jusqu'en 1945 les militaires de l'arme vont l'utiliser, y compris dans les documents officiels.



Gendarme auxiliaire décoré de la Médaille Militaire et de la croix de guerre 1914-1918.

Dorénavant, accompagnés de leur famille ou vivant avec une Indochinoise, les gendarmes résident auprès des administrateurs civils. « Ils sont commissaires de police, huissiers de justice, porteurs de contraintes, délégués administratifs, agents des eaux et forêts, directeurs de prison, chargés du trésor. Ils exercent également la surveillance du trafic fluvial, la police des mœurs et des jeux, le contrôle des poussettes et des tilburys (5). Il leur faut également pourchasser les pirates, les trafiquants d'opium et désarmer dans la mesure de leurs possibilités les révoltes locales. En Cochinchine, ils sont à la tête des sections de la Garde Civile. Disposant au mieux d'un auxiliaire et de deux ou trois commis, c'est à leur esprit d'adaptation que ces hommes doivent de s'imposer comme de survivre. Dans la mangrove ou la rizière, dans la forêt ou la montagne, le bungalow du gendarme avec son pavillon pâli au soleil est pour longtemps le symbole de la France ».*

Nombre d'entre eux décèdent de maladies tropicales, tel le Gendarme Buralat mort à Tourane en 1889, d'autres tombent à l'occasion du service comme le Maréchal des Logis Chef Noël et le Gendarme Verdeme tués le 30 avril 1895 à Bac Ninh en tentant de s'opposer à l'évasion du célèbre bandit, le Dê Tham. Le Gendarme Allegret est assassiné par un malfaiteur autochtone le 30 octobre 1905 à Sadec.

En ces missions parfois périlleuses, les militaires de la maréchaussée sont efficacement aidés par leurs auxiliaires indigènes. Ainsi, le 16 avril 1905, à Song Moï, deux représentants de l'ordre européens agressés sont sauvés par l'Auxiliaire Nguyễn van Ngon qui les dégage avec son sabre. Quelques jours plus tard, le Gendarme Schondt en train de se noyer à Cholon est secouru par l'Auxiliaire Nguyễn van Miêu.

Parfois, le rétablissement de la paix publique impose l'intervention de forces de gendarmerie plus importantes que celles des postes concernés. En 1905, la totalité de la maréchaussée de Saïgon et de ses environs est mise à contribution pour réprimer les désordres urbains causés par les rescapés russes de la bataille de Port Arthur (6). Ceux-ci, « beaux hommes, ont débarqué dans un état de dénuement presque total, présentant sur leur visage la trace des souffrances endurées dans l'enfer d'où ils sortent. Ils sont vêtus de leurs uniformes de guerre ; certains portent d'immenses houppelandes et sont coiffés du bonnet d'astrakan des cosaques de l'Oural. Hébergés à la Caserne Martin des Pallières, ils y perçoivent des tenues françaises et reçoivent une avance de solde. Sur le champ, ils se répandent en ville pour y faire « une grande bombe ». Les commerçants chinois, le quartier réservé, les gargotes font des affaires d'or. Le lendemain, les gendarmes recueillent les plaintes pour grivèlerie et bris de mobiliers. Aidés de patrouilles du 11^e RIC (7), ils ramassent

dans les caniveaux les Russes qui y cuvent, à défaut de vodka, le « ruou » (8) qu'ils ont copieusement ingurgités. Certains succombent par ailleurs à de trop copieuses libations.

Deux ans plus tard, des pelotons de la maréchaussée interviennent à Biên Hoa contre des tirailleurs annamites pillant les boutiques tenues par des Chinois.

Ces tâches astreignantes n'empêchent pas les officiers de la maréchaussée de faire preuve d'un certain humour. Ainsi, en 1906, un de leurs subordonnés, chargé d'escorter l'Empereur Than Thái au cours d'un voyage officiel à Saïgon, perd la trace du souverain qui commence à être atteint d'aliénation mentale et s'est sauvé durant la nuit. Le fautif écope d'une punition assortie de ce savoureux motif : « Étant chargé de la garde d'un roi, l'a laissé s'échapper par la fenêtre ».

La grande guerre

Le 24 octobre 1914, six postes de gendarmerie prévôtale aux ordres du Lieutenant Lebon de l'arrondissement de Hanoï sont implantés sur la frontière chinoise. Théâtre d'une contrebande d'armes, celle-ci est susceptible de livrer passage à des agents allemands. Quelques mois avant l'ouverture des hostilités, la brigade de Lao Kay a saisi une centaine de revolvers modèle 92 avec cinq à six mille cartouches et un stock de dynamite. Ce détachement du Nord Tonkin est dissous le 13 mai 1915 alors qu'il s'est distingué en portant secours à la population locale victime d'inondations et d'épidémies.

De nombreux militaires de la maréchaussée demandent à combattre sur le front français. Seules, les sollicitations de quelques officiers sont prises en considération, comme celles du Chef d'Escadron Gallène, inspecteur de l'arme depuis le 1^{er} janvier 1914, et du Capitaine Lelièvre, plus tard mort en Orient le 22 janvier 1918. Cet officier jusqu'à son départ a commandé le détachement de Cochinchine-Cambodge dont l'état major est installé à la Caserne Lagrandière à Saïgon. Le 22 janvier 1915, le Capitaine Desrosiaux décède à Hanoï, ce qui laisse la maréchaussée du Tonkin sans officier, son adjoint le Lieutenant Lebon partant en France au mois de juin suivant et le Capitaine Poli, son successeur, ne rejoignant qu'en 1917. Cette déficience d'encadrement n'est pas toutefois synonyme de relâchement. Ainsi, un gendarme s'étant présenté lors de sa prise de service avec 1 heure 20 de retard et légèrement éméché est sur le champ conduit à la prison militaire de Hanoï par ses collègues.

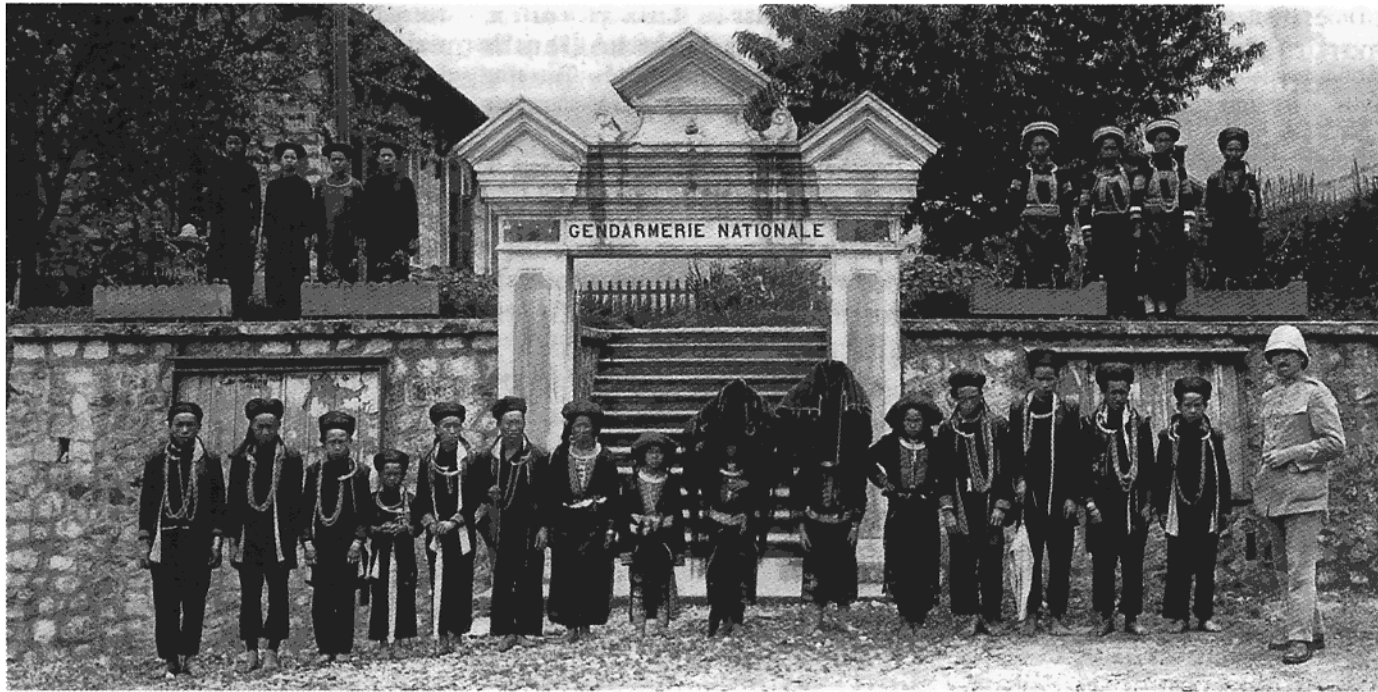
En dépit d'effectifs qui ne se renouvellent pas, la gendarmerie plante de nouveaux postes au Laos après les opérations militaires conduites dans le nord du royaume de 1914 à 1916. Vers le milieu du mois de janvier de cette dernière année, une

recrudescence des activités des sociétés secrètes cochinchinoises est constatée. Des bombes sont découvertes au cours de perquisitions et des tentatives de pillages ou d'empêchements des opérations de recrutement sont signalées. Dans la nuit du 14 au 15 février 1916, trois cent émeutiers autochtones débarquent dans la banlieue de Saïgon et gagnent rapidement le centre de la ville en criant : « Mort aux Français ». Ils attaquent ensuite la prison centrale dont le poste de police ouvre le feu sur eux. Les révoltés s'enfuient alors, une partie de leur bande rejoignant Cholon est poursuivie par les gendarmes du Lieutenant Vermeren. Pour les retrouver plus rapidement ces derniers prennent un train en marche et, dès qu'ils aperçoivent les mutins, tirent sur eux, procédant ensuite à de nombreuses interpellations.

À la même époque, le Gendarme Gaucher et les Auxiliaires Nguyễn van Lu et Nguyễn van Thiêt du poste de Yunnanfou neutralisent des propagandistes antifrancsais à la solde des Allemands. Lors de la révolte de la Garde Indigène de Thái Nguyen le 30 août 1917, le Gendarme Besault et l'Auxiliaire Nguyễn van Lang se joignent à la garnison du 9^e RIC, qui durant quatre jours défend sa caserne. Au cours des opérations menées pour rattraper les déserteurs, qui vont durer jusqu'en janvier 1918, les belles conduites du Maréchal des Logis Chef Lacaze (9) de la Brigade de Vinh Yen, du Brigadier Bertrand à Vietri et du Gendarme Menu à Phuc Yen sont remarquées. Leur connaissance de la région et des populations constitue une aide précieuse pour les troupes du Colonel Maillard chargées de la répression.

Le 15 mai 1917, à la suite des événements réprimés par la force publique à Saïgon en février 1916, le Gouverneur Général Sarraut réorganise la Garde Civile de Cochinchine. Solidement encadrée par la gendarmerie, cette formation doit remplacer les polices locales et rurales. La hiérarchie comporte des Quan Vê Huy, des Quan, des Pho Quan, des Dôi, des Cai puis des Bêp et des Linh. Ces grades qui comportent plusieurs classes sont approximativement assimilables à ceux des sous-officiers et des hommes de troupe de l'armée de terre, bien qu'attribués à des éléments civils. Le dépôt central fonctionne comme une véritable école de recrues choisies de préférence parmi les anciens tirailleurs annamites. En cas de guerre ou de proclamation d'état de siège, cette troupe passe sous le commandement militaire.

En 1917, le Capitaine Lebon de retour au Tonkin interdit dans les casernements de la maréchaussée l'élevage « de volatiles, cochons et lapins », alors que cet apport est nécessaire à l'alimentation des gendarmes qui perçoivent une solde très faible. Peu après, il proscriit dans les brigades la présence de concubines autochtones. Une fronde s'élève alors dans les rangs de ses



La Gendarmerie de Lao Kay en 1925.

subordonnés. Le « Courrier de Haïphong » ouvre une tribune intitulée « l'Écho du Pandore ». En vers de mirliton, un anonyme écrit : « Notre nouveau capiston – Bannissant de notre maison – Poules, lapins et dindons – Bannissant de notre maison – Thi Ba et Thi Ca sans plus de façon. – Que vais-je manger durant la mauvaise saison ? – Qui va recoudre mon pantalon ? » Le mécontentement des hommes de la force publique tonkinoise est tel que le Général Lombard commandant supérieur des troupes fait abolir ces mesures trop impopulaires.

L'entre deux-guerres

De 1919 à 1935, en dépit des demandes pressantes des Chefs d'Escadron Lavigne et Dupuy, les effectifs de la maréchaussée n'augmentent pas. En revanche, une série de dispositions réorganise la Gendarmerie d'Indochine et la Garde Civile de Cochinchine. Un décret du 21 mars 1927 crée deux détachements autonomes, celui d'Annam-Tonkin étant divisé en deux arrondissements dont les sièges respectifs sont à Hanoï et Haïphong. Les postes du Nord et du Centre-Annam, du Haut Laos et du Quang Tchéou Wan sont rattachés à la formation de Hanoï. L'unité de Cochinchine-Cambodge est divisée en trois corps implantés à Saïgon, Cantho et Phnom Penh. Les brigades du Sud-Annam et du Bas Laos en dépendent.

La majorité des postes comprend deux sous-officiers voire un seul, bénéficiant d'un nombre variable d'auxiliaires locaux. Les formations d'Annam-Tonkin sont au nombre de quarante-huit, y compris celles des consulats d'Hô Kéou, Mong Tzeu, Yunnanfou et Ami Tchéou en Chine. Les

brigades de Cochinchine-Cambodge occupent soixante-douze résidences.

Les gendarmes relèvent à la fois de l'autorité militaire pour leurs missions de prévôté et de service d'ordre de l'armée, et de l'administration civile pour les autres. Ceux qui assument les fonctions de commissaire de police perçoivent une prime mensuelle de vingt piastres.

Au cours d'événements survenus dans l'Union, les membres de la Force Publique vont continuer à se distinguer :

- En 1927, les Maréchaux des Logis Chefs Delsol et Penet ainsi que leurs auxiliaires sauvent avec abnégation les naufragés du « Champagne » qui a sombré devant Quang Yên.

- Au mois de juillet de la même année, le Maréchal des Logis Chef Bertrand, le Gendarme Besault et dix auxiliaires chinois sont cités pour le courage déployé à Yunnanfou lors des violents combats ayant opposé les troupes du Général Hou Jou à celles du Général Long Xu.

- Le mois suivant, lors d'échauffourées entre Annamites et Chinois à Haïphong, le Lieutenant Sagette, l'Adjudant Garraz et le Gendarme Vernot-Gauchy interviennent efficacement pour séparer les deux camps.

- Le 16 juillet 1928, les Gendarmes Gillet et Hegevand meurent victimes du devoir en tentant de porter secours aux passagers du vapeur « Cap Lai » en train de sombrer au large d'Haïphong. Avant de périr, ils réussissent à évacuer cinquante personnes.

- En février 1930 alors que des bombes artisanales ont été lancées sur les bâtiments de la gendarmerie à Hanoï par des terroristes circulant à bicyclette, le sang-froid du Gendarme Vernot-Gauchy, proche collaborateur à Yên Bay de l'Administrateur Massimi, est apprécié. Il en est de même de

celui du Gendarme Ducor lors de violentes manifestations à Vinh le 1^{er} août suivant.

- D'autres mouvements populaires ont pour théâtre la Cochinchine. Au nombre de cent-vingt-cinq de mai à septembre 1930, ils nécessitent l'intervention de la Force Publique. C'est notamment le cas à Cao Lanh le 1^{er} mai où les hommes du Gendarme Massac restent maîtres de la situation, comme ceux du Maréchal des Logis Boulou à Sadec. Le Capitaine Varchère commandant la Garde Civile de la Cochinchine, le Lieutenant Lebègue de la brigade de Cantho, le Sous-Lieutenant Noblot de celle de Saïgon ainsi que neuf de leur subordonnés sont cités à l'ordre des Troupes d'Indochine pour le calme manifesté lors de ces situations insurrectionnelles. La répression de ces dernières conduit les autorités administratives de Cochinchine à renforcer les moyens accordés à la Garde Civile placée de 1931 à 1932 sous les ordres du Capitaine Fonvielhe. Cette formation est chargée du maintien de l'ordre dans la colonie, la Garde Indigène ayant le même rôle dans les protectorats de l'Union. Le corps du sud de la péninsule intervient en 1931 pour arrêter les ouvriers des plantations Michelin de Dau Tieng partis assiéger la résidence du chef de la province de Thu Dau Mot, Monsieur Bonnemain. Stoppés près de Bèn Cat par la brigade d'élite de Gia Dinh encadré par six gendarmes européens, les manifestants, très violents, perdent quatre morts dans leurs rangs.

Après les émeutes de 1930 à 1932, les effectifs français, jusqu'alors forts de deux officiers, deux adjudants-chefs ou adjudants, sept maréchaux des logis et vingt-neuf gardes républicains servant avec deux mille sept cent vingt-sept gradés ou

gardes cochinchinois, sont renforcés. Le décret du 13 décembre 1934 remplace les gardes républicains par des gendarmes titulaires du brevet de chef de section. Outre vingt et une brigades, une unité d'intervention équivalant à deux compagnies d'infanterie et alignant quatre cent soixante-trois hommes est créée. Le paquetage est amélioré, notamment par l'attribution d'un béret basque orné de la grenade à neuf flammes ; l'armement est modernisé par l'affectation de six mortiers de 60, huit fusils-mitrailleurs Hotchkiss et soixante-trois tromblons VB (10) lançant des projectiles lacrymogènes.

Les autorités cochinchinoises insistent auprès de la Direction de la Gendarmerie (11) à Paris sur les qualités à exiger des sous-officiers destinés à l'encadrement de la Garde Civile. « Ceux-ci doivent avoir l'habitude du commandement, posséder une instruction militaire développée et un grand sens des responsabilités. Avant le départ, ils doivent faire l'objet d'une sélection rigoureuse. La durée de leur séjour dans l'Union peut atteindre sept ans, leur retour dans la péninsule ne pouvant être autorisé qu'après un an de services en métropole ». Cette dernière disposition est critiquée car elle prive la gendarmerie d'Indochine d'excellents éléments connaissant le pays et une de ses langues ; en 1938, huit sous-officiers détiennent un brevet d'annamite.

Souvent le service de la Garde Civile est astreignant, malsain et dangereux. Ainsi, la brigade de Long Xuyèn se plaint d'être mise à contribution deux nuits sur trois, ses hommes étant désignés pour surveiller les chantiers de la construction de la Route Provinciale n° 41. Le séjour dans la contrée très impaludée de Nui Bara occasionne de nombreuses maladies. C'est là qu'est assassiné le 25 octobre 1933 le Maréchal des Logis Chef Morère (12).

La seconde guerre mondiale

La drôle de guerre

À la mobilisation, les auxiliaires de gendarmerie et les gardes civils réservistes rejoignent leurs postes. Le détachement d'Annam-Tonkin aux ordres du Chef d'Escadron Trémeau (13) est fort de soixante et un militaires européens et celui de Cochinchine-Cambodge aligne quatre-vingt dix neuf officiers ou sous-officiers obéissant au Capitaine Fribourg-Eynard. Les autochtones de la force publique du sud de l'Union forment une unité de deux mille cinq cent cinquante neuf gardes dont mille huit cent quarante huit seulement sont instruits militairement.

Comme en 1914, de nombreux membres de la maréchaussée demandent à rejoindre la métropole pour combattre ; c'est notamment le cas du Lieutenant d'Hers affecté à

la Garde Civile de Saïgon. Aucune de ces sollicitations ne reçoit une suite favorable. En novembre 1939, l'unité commandée par cet officier réprime à Hoc Mon de violentes manifestations anti-françaises organisées par des membres du Parti Communiste Indochinois déclaré illégal (14). Des gardes encadrent les ouvriers partant en métropole ; ils embarquent le 19 octobre 1939 avec eux et sont de retour à Saïgon le 1^{er} janvier 1940. Alors qu'il escorte une colonne de travailleurs devant prendre place à bord du « Yang Tsé », le Bêp (1^{re} classe) Nguyễn van Thanh est sanctionné « pour avoir suivi sa troupe nonchalamment affalé dans un pouce, son arme entre les jambes ».

Lors des incidents de Lang Son en septembre 1940, les gendarmes en poste dans le secteur sont désarmés par les Nippons et retenus durant dix jours avec leurs camarades de l'armée. Du 27 octobre au 10 novembre, ils participent à la réoccupation des centres un temps abandonnés aux Japonais.

Peu après, dans la nuit du 22 au 23 novembre, éclate en Cochinchine un mouvement insurrectionnel qui a pour objectif la fondation d'une République Démocratique Indochinoise. Si des arrestations préventives permettent de désamorcer la rébellion à Saïgon, il n'en est pas de même dans les provinces du sud et particulièrement dans la Plaine des Joncs. Durant une dizaine de jours, la Garde Civile intervient avec l'armée de terre et la marine. Les gendarmes des brigades, tels les Maréchaux des Logis Madou à Thudaumot et Colombani à Tan An, du fait de leur longue implantation dans le pays, se révèlent très efficaces lors de cette répression. La formation du Capitaine Fribourg-Eynard a reçu à la fin du mois de septembre 1940 le renfort de vingt gendarmes expulsés de Nouvelle-Calédonie parce qu'ils refusaient de se rallier à la France Libre. À la mi-décembre, la situation en Cochinchine est redevenue normale.



Le Lieutenant d'Hers et la Garde Civile défilent à Saïgon en 1940.

Au cours des opérations, les services de quinze gardes formés comme opérateurs de radio en février 1940 ont été très appréciés.

La cohabitation avec les Japonais

L'arrivée de troupes nippones venues stationner dans la péninsule, à la suite d'accords franco-japonais dont le premier date du 30 août 1940, place la gendarmerie dans une situation équivoque.

Faisant taire leurs sentiments, les militaires de la maréchaussée doivent procéder à la réquisition de cantonnements, de main d'œuvre et de vivres au bénéfice des forces du Mikado. De même, les brigades enquêtent en collaboration avec la Kampetaï (15) sur les litiges opposant les occupants aux Indochinois. Ainsi le 29 mai 1941, des marins japonais sont condamnés par les tribunaux locaux à un mois de prison avec sursis et à cent trente neuf piastres d'amende pour avoir causé une rixe dans un café de Dakao. L'état-major nippon fait exécuter ce jugement. Auparavant, en 1940, le Maréchal des Logis Jacquet a été assassiné par les pirates à Fort Bayard.

La gendarmerie recherche également les tireurs déserteurs à la suite des combats livrés au Tonkin à l'automne 1940. Elle prête une particulière attention aux agissements des « Nippons locaux », autochtones soudoyés par les Japonais, tels ceux de la « Ligue pour la Restauration Nationale de l'Annam » qui sont à l'origine de rixes sanglantes en 1943. La Garde Civile doit gérer également un camp de sympathisants gaullistes à Long Xuyèn. Le Capitaine d'Hers commandant l'unité de la force publique à Cantho et le chef de la brigade du lieu de l'internement, l'Adjudant-chef Lévenard, s'efforcent d'améliorer le sort des captifs, l'officier dénonçant les conditions matérielles de leur existence au Gouverneur de la Cochinchine Hoeffel. Les deux membres de la maréchaussée vont même jusqu'à établir avec leurs pensionnaires obligés un plan d'évasion qui ne se concrétise pas. À l'automne 1944, à la suite de la libération de la métropole, les gaullistes retrouvent leur liberté. De même, à partir de mai 1944, les gendarmes ne se montrent pas trop curieux pour établir la provenance de plusieurs avions qui survolent certaines régions du Laos et du Tonkin.

Ces actions en marge des instructions officielles sont effectuées dans l'atmosphère très « révolution nationale » régnant dans la péninsule. Ainsi, en 1941, le Chef d'Escadron Fribourg-Eynard effrayé par la conduite du Capitaine d'Hers veut le faire rapatrier par mesure disciplinaire. Les communications avec la métropole étant interrompues, il l'affecte à Cantho. Le jeune officier ne cache pas en effet sa sympathie pour la cause alliée et dès qu'il en a eu la possibilité a pris contact avec le réseau de résistance du Chef de Bataillon Graille camouflé à Saïgon en Bureau des

Archives Militaires. Ainsi, au début de décembre 1941, le Capitaine d'Hers signale l'extinction des feux du phare de Poulo Obi (16) sur ordre des Nippons, indice de la prochaine offensive des soldats du Mikado le 8 décembre 1941. Ce renseignement est transmis à Singapour. Une telle témérité inquiète son supérieur, qui est d'ailleurs obnubilé par une importante question! Le trottoir entre le Gougal (gouvernement général) et le Goucoch (gouvernement de la Cochinchine) étant interdit à la circulation, il propose d'autoriser ce passage en faveur « des Européens et des Annamites bien mis ».

La résistance

Elle a été surtout le fait de la section de la Garde Civile de Cantho animée par le Capitaine d'Hers. Dès son arrivée dans l'ouest cochinchinois, l'officier monte un réseau dont font partie neuf de ses gendarmes. Il les prévient que les activités auxquelles ils vont se livrer sont passibles du conseil de guerre. Son correspondant à Saïgon est le Capitaine Pauwells, placé à compter de décembre 1944 à la tête du service action Legrand. L'officier de gendarmerie est responsable du secteur du Transbassac et reçoit également des renseignements du Cambodge. Ainsi, à Kep, le Maréchal des Logis Vancon aidé des Auxiliaires Phoum et Tramal correspond avec lui.

Dans cette tâche clandestine, il déploie une grande activité, secondé par ses subordonnés et certaines autorités civiles qu'il recrute. Souvent, il finance ses missions avec ses deniers personnels. En vue d'un éventuel débarquement allié, il dresse un plan d'assistance aux forces susceptibles d'être mises à terre et organise une base de regroupement des unités françaises au domaine Gressier à Xa No en cas d'un probable coup de force nippon. Il recherche des terrains de parachutage et fait transporter des armes, des postes de radio et des munitions en provenance des Indes dans des caches sûres. Un contact avec un officier parachutiste, le Lieutenant Blanc, a lieu. Toutes ces actions sont effectuées conjointement avec la surveillance des mouvements des troupes du Mikado et celle de leurs alliés locaux de la secte Dao Sen dite des Hoa Hao.

Le coup de force nippon

Le 9 mars 1945, la gendarmerie de l'Union aligne huit officiers, cent quatre vingt sept sous-officiers européens et cent quarante six auxiliaires indochinois. La Garde Civile est forte de soixante métropolitains et de trois mille quatre cent vingt cinq autochtones (17) dont quatre cent dix servent dans des unités mobiles.

Le sort de ces militaires face à l'agression japonaise va être divers selon leur affectation :

- Au Tonkin, le Maréchal des Logis Chef Dumas, capturé avec la garnison de Lang Son, est exécuté le 12 mars 1945 par les Japonais. Le Gendarme Loison, sur le point d'être abattu avec son arme de service, doit la vie à la mauvaise qualité de ses cartouches qui, bien que percutées, font long feu. Les rescapés du Tonkin sont internés au camp de Hoa Binh.

- Au Cambodge, où servent seize gendarmes européens, le Maréchal des Logis Nicolas responsable de la prison de Kep tient la brousse avec le Garde Phoum et deux anciens détenus. Il ne tombe aux mains de l'ennemi qu'au bout de soixante-dix jours d'une existence misérable. Le Gendarme Lavialle fait prisonnier à Phnom Penh décède de mauvais traitements le 15 juin 1945 dans le camp des Bolovens tenu par le sinistre Lieutenant Okada. Le Gendarme Virard de la brigade de Bokor l'a précédé dans la mort le 8 avril.

- Au Laos, le Gendarme Massac est massacré à Thakhek. Les Maréchaux des Logis Banet et Moustier réussissent à rejoindre la Compagnie Laotienne du Capitaine Dumonet (18).

- En Cochinchine, dès les premières heures de l'agression japonaise, le Gendarme Betaille rallié au réseau Graille, assiégé dans sa résidence de Phu Xuan Hoï près de Gia Dinh, se défend jusqu'à la mort. L'Adjudant Courtet réfugié dans la forêt d'An Son tient un mois avant d'être fait prisonnier par les Nippons.

C'est dans le Transbassac que les gendarmes du Capitaine d'Hers ont réuni les moyens les plus adéquats pour espérer faire pièce aux forces du Mikado. Cet officier peut compter sur dix brigades de marche de la Garde Civile, fortes de cinq cent cinquante sept gardes encadrés par une quinzaine de gradés et de gendarmes français. Dès le 10 mars, ces unités partent rejoindre la base de Xa No. Certains administrateurs s'étant opposés à ce déplacement, l'officier donne l'ordre d'utiliser les armes en cas de nécessité contre les autorités manifestant le désir de se rendre sans combattre. Le rassemblement des troupes s'effectue rapidement, la Garde Civile allant renforcer une partie du III/RTA et deux cent trente hommes de la Marine Nationale (19) présents au domaine Gressier avec une quarantaine de civils volontaires. Dans le même temps, la section du Gendarme Berthouet a renforcé la 10^e Compagnie du RTA défendant Chau Doc attaqué par deux cents Nippons. D'Hers avec les cent sept gardes du Gendarme Réthoret part dégager la garnison menacée mais en cours de route apprend que la ville est déjà conquise par l'ennemi. Les hommes de Réthoret couvrent alors jusqu'au 18 mars la base de Xa No.

Le 11 mars, au matin, le Capitaine d'Hers quitte sa famille en disant à son épouse : « Sache que je ne me rendrai

jamais... Je ferai mon devoir jusqu'au bout ». À la nuit tombée, il retrouve au poste de commandement de Long My le Chef de Bataillon Langellier-Bellevue du RTA qui lui confie des missions de liaisons, de reconnaissances et de destructions. Sans liaison avec l'organisation Legrand car il ne possède qu'un appareil radio sans quartz, il déploie une activité débordante, fait sauter trois ponts à Co Quang, Cai Rang et Phung Hiêp puis détruit un important dépôt de carburant.

Durant ces opérations, il est aidé par le Gendarme Deter, des hommes du RTA dont le Capitaine Bourguet, des marins et des tirailleurs. Il a pris place sur la chaloupe « Saint-Éloi », embarcation à gazogène armée d'un canon de 25, d'une mitrailleuse, d'un FM et d'un tromblon VB.

Le 18 mars, apprenant que deux cents Japonais tiennent le point d'appui de Tra Ban Nho, il embarque sur le « Saint-Éloi » avec six européens et sept tirailleurs. Ne tenant pas compte des exhortations d'un instituteur annamite qui depuis la berge supplie le Gendarme Deter de ne pas continuer, vers 16 heures, les Français prennent contact avec l'ennemi et immédiatement l'officier fait ouvrir le feu sur une embarcation adverse qui, touchée par deux coups de canon, coule. Ensuite, le Capitaine d'Hers donne l'ordre de tirer sur les Nippons avec la totalité de l'armement de sa chaloupe. La riposte est vive, tous les Européens sont tués, sauf le soldat Sylvestre du RTA atteint de six balles, ainsi que trois tirailleurs annamites, l'adversaire accusant dix-sept morts. Le lendemain, les corps des Français et des Indochinois sont inhumés par les prêtres de la mission de Cai Trau. Un peu plus tard à Cantho, le Commandant Sako annonce à Madame d'Hers la mort héroïque de son époux et s'incline devant ses six enfants. Il leur précise que leur père a sauvé l'honneur dans l'ouest cochinchinois et ajoute qu'il a fait rendre hommage aux neuf disparus. Le Capitaine Jean d'Hers a été fait Compagnon de l'Ordre de la Libération le 22 janvier 1946 et depuis le 2 juin 1989 la caserne de gendarmerie d'Hyères porte son nom.

Le même jour à 20 heures 25, le point d'appui tenu par des tirailleurs annamites, quatre vingt dix marins et deux cent trente gardes civils à Nga Nam est attaqué par trois cent cinquante Japonais conduits par un dōi de la Garde Civile déserteur. Le Sous-Lieutenant Cuny et l'Adjudant Ngoc du RTA tombent mortellement atteints. Le Gendarme Ravel connaît le même sort alors qu'il tire à la mitrailleuse. Ces disparitions démoralisent les Indochinois qui en grande partie se débandent, surtout ceux du Maréchal des Logis Chef Richard. Ces derniers, la veille, ont reçu la visite de leurs épouses qui, conditionnées par les Nippons, leur ont conseillé de se rendre.

En revanche, la section du Gendarme Tolosano résiste et par des tirs de VB bien

ajustés fait reculer provisoirement l'assaillant. Profitant de cette accalmie, les défenseurs se retirent; leurs pertes s'élèvent à deux tués européens et à quinze morts et quarante blessés cochinchinois. Le cadavre du Gendarme Ravel laissé sur le terrain est inhumé à même le sol par les soldats de Tokyo. Le lendemain, un Annamite de Nga Nam achète un cercueil et enterre le sous-officier d'une manière plus décente.

Les rescapés du combat du 18 mars tentent ensuite d'échapper à la capture en retraitant vers Tam Bang. Le 21, à Thoï Binh (province de Bac Liêu), les gardes demeurés fidèles sont libérés. Le Gendarme Lecoz chef de poste de Rach Gia rejoint la section Réthoret. Une ultime position de résistance organisée à Thoï Binh est attaquée le 26 mars à 1 heure. Pendant que son camarade Berrouet s'accroche au terrain, le Gendarme Réthoret défend jusqu'au bout le PC du Capitaine de Corvette Minvielle, qui ordonne le cessez-le-feu dans la matinée. L'Adjudant-Chef Lévenard et les Gendarmes Livoreil et Piernée après épuisement de leurs munitions prennent la brousse mais tombent aux mains des Nippons le 6 avril à Long Xuyên.

La Libération

Après une dure captivité, les gendarmes de l'Union vont continuer à servir dès l'arrivée des troupes alliées. À Saïgon, ceux qui, emprisonnés aux quartiers Martin des Pallières et Virgile ont le mieux résisté aux épreuves, se regroupent. Le 25 septembre 1945 lors des massacres de la Cité Héraut, ils constituent deux groupes d'intervention pour défendre les habitants contre les exactions viêt minh.

Le 24 octobre 1945, un Détachement de Gendarmerie d'Indochine voit le jour, constitué des rescapés du 9 mars et de leurs cent cinquante camarades du Groupement de Marche de la 2^e DB et de la 9^e DIC. La

formation est placée sous les ordres du Chef d'Escadron Gérardin commandant les prévôtés du CEFEO. Nombre d'anciens de l'Arme se mettent ensuite à la disposition des corps nouvellement débarqués auxquels ils rendent de précieux services. C'est notamment le cas de l'Adjudant Courtet à Lai Thiêu. Tombé dans une embuscade alors qu'il accompagne des parachutistes et grièvement blessé, il n'échappe au coup de grâce qu'en simulant la mort. D'autres comme les Gendarmes Ballemboi, Lauber et Matter tombent au combat en 1946.

L'Adjudant-chef Maurel et le Maréchal des Logis Le Rouvillois décèdent à la suite des mauvais traitements endurés en captivité.

Bientôt, les trois mille officiers et sous-officiers des 1^{er}, 2^e et 3^e Légions de Garde Républicaine de Marche débarqués en 1947 vont commencer à inscrire de nouvelles pages de gloire sur le sol indochinoise.

En 1910, le bruit infondé de la suppression de la Gendarmerie de l'Union se répandit dans la péninsule. Aussitôt, le Procureur de la République de Hanoï écrivit au Ministre de la Justice: « Le jour où les postes de gendarmerie seront supprimés, la justice sera à peu près complètement arrêtée. Rien ne peut remplacer le gendarme. Sa formation professionnelle, les méthodes auxquelles il est assujéti, le rendent infiniement supérieur à tous les autres agents de répression ». Juste hommage rendu à une arme ayant servi presque un siècle en Indochine (20)

Colonel Maurice Rives

(1) Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge, Laos et territoire du Quang Tcheou Wan.

(2) Soldats du Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique.



Contrôle sur un marché aux buffles du Tonkin.

(3) Tirailleurs Algériens.

(4) À ne pas confondre avec la Garde Civile du Tonkin instituée par le Général Bégin en 1888 et transformée en Garde Indigène en 1895.

(5) Voitures légères tirées par un cheval et surnommées « boîtes d'allumettes ».

(6) Il existe à Lai Thiêu (15 km au nord de Saïgon) un monument à la mémoire des marins russes péris en mer lors de l'expédition de 1905 contre le Japon. À l'aller et au retour la Marine Impériale a fait escale à Saïgon.

(7) Les Marsouins ont largement participé à ces débordements. En effet, en métropole, dans un but de réinsertion, le Conseiller d'État Voisin avait eu la malencontreuse idée de faire incorporer dans l'Infanterie Coloniale les recrues déjà condamnées. Envoyés en Indochine, ces « apaches », comme ils étaient dénommés à l'époque, se reconnaissent en se faisant tatouer un as de pique sur le front. En 1910, « l'Apacharia » composait dix pour cent des effectifs du Camp des Mares.

(8) Alcool de riz, le terme Choum n'a aucune signification en langue vietnamienne.

(9) Père du futur chef d'état-major des armées de 1981 à 1985.

(10) Vivien-Bessièrre, du nom de son inventeur.

(11) Nommée également 13^e Direction du Ministère de la Guerre.

(12) Auguste Morère a passé douze ans dans cette région forestière encore inexplorée, proche des trois frontières (Cochinchine, Annam, Cambodge). Il a fondé les postes de Phu Rieng et de Nui Bara, rédigé un lexique français-stieng, construit des routes, des ponts, un terrain d'aviation. C'est en rentrant de son chantier qu'il a été assassiné par une trentaine de Stiengs conduits par leur sorcier.

(13) À ne pas confondre avec le Capitaine Trémeau commandant la Compagnie de Sapeurs de Chemin de Fer à Hué.

(14) Parmi eux des Vietnamiens anciens des Brigades Internationales durant la guerre d'Espagne et portant des pseudonymes russes.

(15) Gendarmerie japonaise.

(16) Petite île au sud de la pointe de Ca Mau.

(17) Le nombre des auxiliaires de gendarmerie de la section Cochinchine-Cambodge n'est pas précisé dans les archives.

(18) Voir Bulletin de l'ANAI du 1^{er} avril 2008.

(19) Voir Bulletin de l'ANAI du 1^{er} avril 2007.

(20) Les derniers gendarmes français quittent le sol indochinois le 15 mars 1956, sauf quelques-uns qui vont continuer à servir dans les ambassades et auprès des missions militaires au Cambodge et au Laos.

Bibliographie

- Courrier d'Haiphong (1914-1918).
- Jean d'Hers, Capitaine de Gendarmerie (témoignages recueillis par sa famille).
- Hesse d'Alzon. La présence militaire française en Indochine (1940-1945).
- Jean de Galembert, Les administrations et les services publics en Indochine(1931).
- Revue L'Armée Coloniale (1909-1939).
- Revue Historique des Armées 4/1978. La Gendarmerie d'Indochine de l'ère des amiraux au coup de force japonais (Général Beaudonnet, ainsi que divers travaux de cet auteur).

Lettre du Préfet Pierre Mongin, Président Directeur Général de la RATP

Paris, le 16 mai 2008

Mon Général,

Votre courrier du 3 avril 2008 a retenu toute mon attention. Vous déplorez le remplacement de la carte Orange par le passe Navigo alors que le Maire de Paris continue de délivrer des coupons.

Je vous annonce que le Syndicat des Transports d'Ile de France a souhaité étendre le bénéfice des passes Navigo aux titulaires des titres ONAC. De ce fait, la Mairie de Paris, qui délivre encore aujourd'hui des coupons ONAC, devrait demain délivrer des passes ONAC.

Plus simple et plus rapide à utiliser que le coupon magnétique, la commodité du passe devrait donc profiter sous peu aux invalides, puisqu'elle devrait abréger leur attente aux distributeurs et aux valideurs.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la RATP, je vous prie d'agréer, Mon Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Du Colonel Jacques MARIET, 13 rue de la Bassée, 59000 Lille :

Dans la rubrique « Les Méconnus de l'Opération Meï du 9 mars 1945 » parue dans le bulletin de l'ANAI n° 13 du 1^{er} avril 2008, sous la plume du Colonel Maurice Rives que je tiens à féliciter, un article, que j'ai lu avec beaucoup d'émotion, relate sous le titre « Le calvaire de Mme Mariet » les tribulations de ma mère en Indochine entre le 9 mars 1945 et le 7 novembre 1947.

Je précise que ma sœur et moi-même nous trouvions en Indochine pendant cette époque troublée, en pension chez des amis de mes parents, à Bac Ninh. En effet, je suis né à Hanoï en 1934, j'ai parlé le vietnamien en même temps que le français par la volonté de mon père qui parlait lui-même cette langue, je ne connaissais de la France que ce que mes parents m'en racontaient et c'est pour me permettre d'aller en classe normalement que mes parents nous avaient mis, ma sœur et moi, en pension chez des amis dont le mari était militaire.

La nuit du 9 mars 1945, je me souviens très bien qu'alors que nous étions paisiblement à la maison, la lumière s'est brusquement éteinte et l'on a entendu des coups de feu. À ce moment là, quelqu'un a frappé à la porte, c'était le commandant, supérieur de celui que j'appelais mon oncle, qui venait le chercher pour rejoindre la Citadelle. Il nous a embrassés et est parti rapidement. Nous ne devons jamais plus le revoir car les Japonais les ont massacrés avant qu'ils aient pu arriver à leur poste.

Ensuite, ce fut la panique et la terreur. Avec une voisine venue chez nous et ma « mamie », la dame qui nous gardait, nous passâmes la nuit en pyjama, immergés dans la rizière qui jouxtait le fond de notre jardin, entendant les Japonais pénétrer dans toutes les maisons et emmenant les occupants avec force cris et coups. Au matin, nous sortîmes pour apprendre par notre bonne, venue aux nouvelles, que la ville était aux mains des Japonais et que tous les Français étaient prisonniers. Que faire ? Notre mamie a alors décidé de sortir dans la rue et de marcher vers le centre. C'est ce que nous avons fait jusqu'à ce qu'une patrouille japonaise nous trouve. Nous eûmes alors droit à des coups de crosse pour nous faire avancer plus vite, des simulacres d'exécution, dos au mur, pour rire de notre terreur d'enfants. Je me souviens que nous fûmes très heureux de retrouver les autres femmes et enfants (40 en tout) parqués dans la villa du Chef de Corps du 3^e RTT où nous passâmes trois jours et trois nuits sans nourriture ni eau, très inquiets au sujet des hommes dont nous n'avions aucune nouvelle.

Le 20 mars dans la matinée, nous étions tous poussés à coups de crosse dans un train qui nous conduisait à Hanoï.

Pendant ce temps, nous étions sans nouvelles de mes parents résidant à Bao Ha sur le Fleuve Rouge à une soixantaine de km de Lao Kay et à 400 km d'Hanoï.

Ainsi, avec tous les Français rescapés des massacres japonais, j'ai appris avec soulagement la capitulation du Japon le 2 septembre 1945 et aperçu la délégation américaine venue chercher la reddition des forces japonaises. Dans le même temps, nous avons tous ressenti avec inquiétude la proclamation de l'indépendance du Vietnam par Hô Chi Minh qui s'est traduite pour nous par une série de mesures vexatoires et quelquefois violentes de la part des milices viêt en pleine organisation, et par l'occupation de la ville par les forces chinoises du Général Lou Han.

Pendant toute cette période, nous n'avions aucune nouvelle de mes parents jusqu'à l'arrivée d'une lettre de mon père expédiée de Tsao Pa (Chine) et destinée à ma mère (alors que nous les pensions ensemble). Mon père avait réussi à rejoindre dès la mi-mars 1945 la colonne Alessandri qui de Tong à la frontière chinoise s'était battue contre les Japonais pour tenter de conserver une parcelle du territoire vietnamien à la France. Début 1946, il nous rejoignit à Hanoï, essayant d'obtenir des nouvelles de ma mère laissée chez un mandarin ami en pays thaï. Tous les renseignements recueillis la disaient morte. Nous ignorions que pour elle un long calvaire était commencé.

Enfin, le 18 avril 1946, l'heure de notre libération sonnait. Alignés le long du trottoir de la rue Paul Bert depuis le début de la matinée, nous eûmes l'immense joie de voir arriver le Général Leclerc précédant les éléments de la 2^e DB et de la 9^e DIC débarqués de vive force à Haiphong quelques jours auparavant.

Pour nous, la France revenait prendre la place qu'elle avait occupée durant tant d'années et qu'elle n'aurait jamais dû perdre. J'étais loin d'imaginer alors que la page de l'Indochine française était tournée et que pendant neuf années notre armée allait se battre pour tenter de permettre au peuple vietnamien de vivre libre dans un pays libre.

Avec ma mamie, nous quittâmes Hanoï en juillet 1946 par la route pour Haiphong d'où le porte-avions « Béarn » nous conduisit au Cap St-Jacques. De là, grâce au pétrolier « l'Élorne », nous atteignîmes Saïgon. En septembre de la même année, habillé par la Croix Rouge française, et quittant pour toujours mon pays natal, j'embarquai à Saïgon sur le croiseur « Tourville » pour accoster trente deux jours plus tard à Toulon, triste de laisser mon père et persuadé de la mort de ma mère, mais curieux de découvrir cette France que l'on m'avait tant vantée.

De M. Yves LE GOISAN, 97 chemin du Vinaigrier, 06300 Nice :

Votre tableau d'honneur du 8 juin 2007 oublie les Alpes Maritimes et Nice en particulier. Pourtant le 8 juin 2007, comme les autres années d'ailleurs, une grande réunion a eu lieu devant le monument aux morts de la ville en présence des représentants du Préfet, du Président du Conseil Général, du Maire Jacques Peyrat, des Députés et divers représentants officiels et anciens combattants. Dépôt de gerbe.

Du Commandant Pierre VILLAS, 2 chemin du Hajou, 32170 Miélan :

Depuis 2006, en tant que Président des Anciens Combattants de mon village natal (Tillac 32170 – trois cent cinquante habitants) je préside une cérémonie le 8 juin au monument aux morts du village en présence du Maire et de quelques villageois. Dépôt d'une gerbe, minute de silence, sonnerie aux morts et Marseillaise.

Du Lieutenant-Colonel Georges LAUBIES, 25 avenue de Bayonne, 31240 L'Union :

Adjoint au commandant de la 11^e Compagnie du 3^e Bataillon du 2^e Régiment de Tirailleurs Marocains dans le secteur de Dong Hoï, j'ai rencontré le Père Pierre Daire sur le champ de bataille deux fois en opération.

Le 7 janvier 1950, dans la région de Long Dai, le long de la voie ferrée Saïgon-Hanoï, l'Adjudant Driss Ben Amouch venait de lancer à ses hommes, d'une voix gutturale et sans se retourner, l'irrésistible « En avant » des Tirailleurs, leur cri de guerre en Italie, transporté en Indochine : « Zidou l'Goudem »..., lorsqu'une balle en plein front l'arrêta net.

Revenant sur mes pas, je découvris avec une intense émotion, une scène dont je n'oublierai jamais les moindres détails : le Père Daire, agenouillé sur le ballast, la croix latine ballante sur sa poitrine, en train de fermer pieusement les yeux de l'Adjudant Driss, berbère musulman du lointain sud marocain, sous les regards étonnés de tous ses coreligionnaires. Dès cet instant, notre aumônier catholique, recouvert d'une sorte d'aura de sainteté par tous les Tirailleurs Marocains, ne cessera d'être respecté par eux et considéré comme le « marabout » de la Compagnie.

Le 15 mars 1950, après s'être emparé du village rebelle de Dong Duong, la Compagnie entreprend la fouille des paillotes et des

cachés. Accompagné du Père Daire, je pénètre dans une paillote isolée au fond de laquelle se dresse un autel décoré et fleuri, surmonté de trois grandes effigies représentant Mao Tsé Toung, Staline et Hô Chi Minh, peintes sur une sorte de papier en fibres de riz, enguirlandées et porteuses des slogans habituels de la propagande du Viêt Minh.

Au pied de cet autel, une mine « ananas » qui affleure très légèrement la terre battue est décelée par mon ordonnance, fin limier : « Chouf, mon lieutenant, balek »... et je peux ainsi, en m'écartant du piège, me saisir avec précaution des trois portraits qui symbolisent la connivence, en matière d'idéologie politique, des trois marxistes dont nous sommes les adversaires résolus.

Le Père Daire, qui me suit, me demande alors de lui remettre ces trois effigies, dont il se servira utilement plus tard.

Du Président François de CHASSEY, 202 rue Lecourbe, 75015 Paris :

L'Association Saint-Jacques doit répondre au développement de la demande de cours de français au Vietnam pour les religieuses et vocations religieuses. Elle aurait besoin de l'aide de ceux qui sont persuadés de l'utilité de cette action. Cette aide peut se faire sous la forme d'envois de livres et revues, de parrainages et, point important, de visites sur place aux classes de français ou de publicité pour ces visites auprès de personnes qui se rendent au Vietnam. Contacter l'Association Saint-Jacques (François de Chassey) au 01 48 42 50 26 de préférence après 18 heures.

Du Général d'Armée Bernard de Dinechin, 24 bis rue Singer, 75016 Paris :

Je suis en relation épistolaire avec des petites religieuses vietnamiennes qui font leurs études à Saïgon. Malheureusement elles me racontent pas grand-chose.

Du Docteur Isabelle JACQUIER, Association ASEAR, Cabinet Médical, 18 rue St-Ferdinand, 75017 Paris :

L'ASEAR (Asie du Sud-Est, audition, réhabilitation) soigne les sourds au Cambodge. Elle souhaite envoyer un étudiant en médecine de Phnom Penh en stage d'otologie à Paris et recherche un logement pour lui.

AVIS DE RECHERCHE

M. Henri BONNET, 7 allée de la Mayenne, 72300 Sablé sur Sarthe, recherche des camarades de combat du Soldat Hippolyte PARIS, du 2^e BMEQ, tué le 20 août 1947 à Trân Hoa (Binh Thanh Thuong, Thu Dau Môt).

Le Lieutenant Richard TOUSH, SP 69950, 00537 Armées, recherche des camarades de combat du Caporal Louis-Marie GARÈCHE, du 43^e RIC, tué le 25 février 1954 à la plantation La Pit de Plei Ku.

M. Gilbert FAURE, 4 résidence Le Clos de Vic, 34110 Vic La Gardiole, recherche des camarades de combat de son frère, le Caporal-Chef Jean-Georges FAURE, du 31^e BG, mort noyé dans le Mékong à Luang Prabang le 4 juin 1954.

Le Caporal QUANG VAN PUA, de la 12^e Compagnie du 3^e Bataillon Thaï, capturé par le Viêt Minh le 28 octobre 1953 au combat de Diên Lai (Centre Viêt Nam) et signalé simplement

« disparu », recherche des témoins de sa captivité. Écrire à l'ANAI.

M. Philippe GERVAIS, 26 avenue des Abeilles, 77270 Villeparisis, recherche des camarades de son père, matelot en Indochine de 1947 à 1949, d'abord sur le croiseur Montcalm puis à la Flotille Amphibie de Mytho.

Le Président Michel CHANU, 13 rue Coqueret, 60350 Attichy, recherche le Lieutenant Jacques PELÉ, du 2^e BEP en Indochine.

L'Adjudant-Chef Jean-Pierre MAGNIER, 2 rue Sur la Tour, 25600 Nommay, porte-drapeau à Montbéliard, chargé de terminer une collection d'insignes d'unités de Diên Biên Phu, recherche les huit qui lui manquent : 1^{er} et 2^e BEP, 1^{er} Compagnie étrangère de mortiers lourds, 1^{er} BCCP, Détachement africain du Tonkin, 2^e Tabor Marocain, 1^{er} BPVN, 301^e BVN.

À Sens, le Président Leconte a transmis ses fonctions à M. André Bedelem. Li Chau, nouvelle adhérente, assurera le secrétariat. La réunion trimestrielle des présidents de comité s'est tenue dans les locaux de la Gendarmerie Mobile à Auxerre le 3 avril. Chaque comité a ensuite communiqué ses effectifs. Le Comité de Sens a célébré l'anniversaire de la bataille de Dien Biên Phu en déposant une gerbe devant le monument aux morts le 7 mai. M. Jean Fal a été décoré de la médaille militaire le 8 mai à Auxerre devant le front des troupes. MM. Jacques Ithier, Roger Siblot et le Colonel Edmond Clovis sont décédés.

SECTION DES YVELINES
Président :
Général Paul RENAUD
82, avenue Fourcault de Pavant
78000 VERSAILLES

La Section a tenu son assemblée générale le 15 mars à Versailles Satory, avec trente adhérents, trente cinq autres s'étant fait représenter. Dans son rapport d'activités, le Général Renaud a rappelé les manifestations du souvenir que la section avait organisées ou auxquelles elle avait participé depuis un an, en particulier comme chaque année le 2 novembre à Vincennes et le 8 juin à Versailles, avec dépôt de gerbe au monument élevé à la mémoire des

PFAT mortes pour la France en Indochine. Le devoir de mémoire ne doit cependant pas se limiter à des cérémonies ; sont à nouveau rappelés et présentés les deux outils qui permettent de pérenniser l'action de l'ANAI : notre site internet et l'exposition de l'ONAC mise en place en 2007. Notre solidarité avec les Indochinois s'est manifestée par l'accompagnement de la communauté nung de Chanteloup-les-Vignes tout au long de l'année par des permanences hebdomadaires grâce au Colonel Janneau et à MM. Mougins et Tissie ; des secours individuels ont été distribués.

Notre cohésion s'est par ailleurs confirmée au cours d'un « repas-baguettes » de soixante-dix couverts organisé le 18 novembre dans un restaurant de Vélizy. Nous avons soutenu l'action d'ANAI-Parrainage au Vietnam, du SIPAR au Cambodge et de la Fraternité Chrétienne avec le Vietnam pour son accueil des médecins stagiaires vietnamiens en France. Après un vin d'honneur, la réunion s'est terminée par un repas de soixante-sept couverts puis une tombola organisée et animée avec son entrain habituel par notre Secrétaire générale Micheline Scalla.

SECTION DU RHÔNE
Président :
M. Claude-Pierre FRANÇOIS
116, rue du Commandant Charcot
69005 LYON

C'est sous la présidence conjointe du Contrôleur Général des armées Jacques Bonnetête, Président du Comité d'Entente des Associations d'Anciens d'Indochine, Président national de l'ANAPI, et du Général Georges Pormenté, Vice-Président national de l'ANAI, entourant Claude-Pierre François que s'est tenue notre assemblée générale le samedi 1^{er} mars dans les salons du Cercle de garnison au quartier Général Frère à Lyon. Les personnalités présentes à leurs côtés étaient : le Colonel P. Chauvel, représentant le

Général Gouverneur militaire de Lyon ; le Professeur E. Tissot, Président de la commission médicale des hospices civils de Lyon ; M. B. Roger-Dalbert, Vice-Président du Conseil Général du Rhône et le Général J. Brun, Président du Comité de liaison des associations d'anciens combattants. Dans l'assistance nous tenons à souligner la présence de Mme S. André, présidente du forum national des associations ; des Généraux M. Prugnat, Président de l'ANAPI, et P. Thévenon, Président du Comité d'Entente des associations d'anciens d'Indochine ; des Colonels A. Wallerich, Président de l'ACUF, et Jacques Bonfils, Vice-Président de l'ANAPI, de M. Jean-Claude Laurent, Président de l'ANAI de Drôme-Ardèche.

Après lecture du rapport moral par Monique Durou, et celle du compte-rendu financier par Maurice Martin il fut procédé au renouvellement du bureau avec la réception de deux nouveaux élus pour un mandat de trois ans : MM. Didier Lorenzini et Thierry Servot. Il fut fait ensuite état des réalisations et des projets relatifs aux diverses actions que nous menons depuis 1992 pour la bibliothèque médicale de Saïgon et 2002 pour celle de Phnom Penh ; depuis 1995 avec le Cercle francophone de Danang ; depuis 1999 et 2002 avec les parrainages d'enfants au Laos et au Cambodge ; depuis 2000 pour notre fameuse « opération Thi Hoa » ; depuis 2005 pour notre participation financière à des interventions chirurgicales et nos aides à des étudiants méritants sous la forme de bourses d'études supérieures et, maintenant, le lancement de notre campagne sur le thème « des lunettes pour le Cambodge ».

Après le vin d'honneur qui clôtura notre réunion, au cours du déjeuner qui réunit une grande partie de ses participants, ceux-ci réservèrent un sympathique accueil aux offres de billets de tombola qui leur étaient faites par nos dévouées hôtesses. Cette vente, associée à celles de livres et objets divers ainsi qu'à des dons particulièrement généreux faisant suite à l'exposé de nos actions, nous a permis de revoir à la hausse nos prévisions d'attributions, notamment en ce qui concerne l'enfance défavorisée.

Œuvres indochinoises de la Section du Rhône

Bibliothèques médicales de Saïgon et de Phnom Penh : Leur approvisionnement se poursuit régulièrement. Celui du Centre de chirurgie de la lèpre, à Saïgon, concerne des ouvrages très spécialisés, donc chers, que nous fournissons « à la demande ». Par contre, ceux des bibliothèques de Phnom Penh représentent des quantités importantes d'ouvrages destinés à remplacer ceux qui ont été systématiquement détruits sous le régime de Pol Pot. Après avoir reconstitué la bibliothèque scientifique de l'Académie royale, nous nous sommes fixé pour objectif celle de la Faculté de médecine.

Cercle francophone de Da Nang : C'est une action culturelle entreprise en 1995 à la suite de contacts entre notre ami Christian Lussagnet et l'une de ses anciennes relations de guerre, M. Cù, devenu depuis secrétaire général puis président du cercle francophone. Participation à l'approvisionnement de la bibliothèque, création d'une « classe de français » et enfin octroi de bourses d'études supérieures à des étudiants venant en France parachever leur formation.

Bourses d'études supérieures à Lyon : Depuis une dizaine d'années, nous avons accordé des bourses d'études supérieures à quelques étudiants méritants. Ce fut le cas en 1999 pour un jeune cambodgien, Phella Young, qui est retourné dans son pays à l'issue de son cycle d'étude brillamment réussi. Même parcours pour deux vietnamiennes : Huynh Thi Tiên Luong en 1998 et Lê Thi Kim Thoa depuis 2001. Cette dernière préparait une maîtrise d'économie à l'Université Lyon II, en est sortie major de sa promotion à la fin de l'année universitaire 2006/2007. Nous n'avons pas

reçu de candidatures valables en 2008 mais nous en avons deux, d'étudiants issus du Cercle francophone de Danang, pour l'année à venir. **Opérations chirurgicales à Hué :** En 2005, nous avons fait pratiquer des opérations chirurgicales sur un garçon de dix ans et sur un nourrisson de six mois. Si la première intervention fut couronnée de succès, il n'en fut pas de même pour le bébé qui ne survécut pas à une deuxième opération.

En 2006, Vu, âgé de quatorze ans, et Dong Trieu, trois ans, furent également pris en charge pour une CIV (communication intra-ventriculaire) qui, dans les deux cas, fut une réussite.

En 2007, ce fut au tour de Nguyen Van Cam, dix ans, de bénéficier d'une telle opération suivie d'une guérison totale. Bien que de tels actes chirurgicaux ne coûtent « que » 1 300 euros, les familles qui ont un revenu mensuel de 30 euros et ne bénéficient d'aucune aide sociale sont dans l'incapacité de faire face à une telle dépense. Cette année, nous prévoyons de prendre en charge une nouvelle intervention de ce type.

Lunettes pour l'hôpital de Kompong Trabek : Redevable au Professeur So Satta, cette initiative consiste à collecter des paires de lunettes devenues inutiles, à les identifier de manière précise, selon les besoins de correction visuelle, et à les faire parvenir à l'hôpital de Kompong Trabek, 100 km au sud-est de Phnom Penh, sous la responsabilité et le contrôle du Vénérable Yos Hu Khemacaro, bonze et dirigeant de cette structure.

Parrainage d'enfants par l'intermédiaire d'ANAI-Parrainage : Deux filles et deux garçons au Laos. Deux sœurs sourdes et muettes au Cambodge. Une classe de trente enfants au Cambodge.



Église Saint-Pierre de Montrouge
Jeudi 24 avril 2008

Marie-Thérèse DEMARIAUX
NGUYEN-AI-CHUAN
2 février 1925 - 18 avril 2008

ESPÉRANCE

*J'ai demandé à Dieu le **Bonheur** pour savourer les joies de l'existence...
 Il m'a été donné des malheurs pour mieux saisir la détresse ;*

*J'ai demandé l'**Indépendance** pour pouvoir agir à ma guise...
 Il m'a été donné des chaînes pour que je puisse apprendre humblement à servir ;*

*J'ai demandé la **Force** pour atteindre le sommet de la montagne...
 Il m'a été donné la faiblesse pour que je ne sois pas atteinte par la vanité ;*

*J'ai demandé la **Puissance** pour pouvoir abattre les obstacles dressés sur ma route...
 Il m'a été donné le courage pour me débattre et sortir du gouffre ;*

*J'ai demandé la **Fortune** pour répandre des largesses...
 Il m'a été donné des revers pour recevoir l'Amitié ;*

*J'ai demandé l'**Abondance** pour être assurée de tout le bien-être sur terre...
 Il m'a été donné la mutilation pour que je puisse connaître la sagesse ;*

*J'ai demandé le **Succès** afin de forcer l'appréciation du monde...
 Il m'a été donné des vicissitudes afin que je puisse éprouver le besoin de Dieu ;*

*J'ai demandé un **Compagnon** pour ne pas cheminer seule...
 Il m'a été donné un cœur pour faire rayonner Son Amour parmi tous mes frères ;*

*J'ai demandé un **Foyer** pour y voir se consumer les bûches...
 Il m'a été donné des enfants pour en raviver la flamme ;*

*J'ai demandé la **Santé** pour mener de front des tâches absorbantes...
 Il m'a été donné la souffrance pour me faire accomplir des tâches meilleures ;*

*J'ai demandé l'**Enthousiasme** pour pouvoir dépasser l'échec...
 Il m'a été donné la Réflexion pour que je puisse conserver la sereine espérance ;*

*J'ai demandé toutes les choses qui pourraient égayer ma vie...
 Il m'a été donné et redonné la vie pour que je puisse me réjouir de toutes choses ;*

*Je n'ai rien eu de ce que j'avais demandé de façon si absolue...
 Mais bien tout ce que j'avais obscurément espéré ;*

*Presque en dépit de moi-même, mes prières informulées ont été exaucées...
 Je suis, parmi tous les miens, la plus largement comblée ;*

**Et malgré les maux de la vie et leur mouvance,
 Au cœur de l'Épreuve et au sein de la Souffrance
 Je n'ai jamais perdu cette immense confiance ;
 Je sentais que Dieu étendrait sa Bienveillance,
 Que sa lumière, rejaillissant des ténèbres,
 Ferait reculer les limites de l'Èrebe...**

Marie-Thérèse Demariaux

Le congrès 2008



Le Général Simon, Marie Lê Quan, l'Adjudant Tu Luong Hiên.



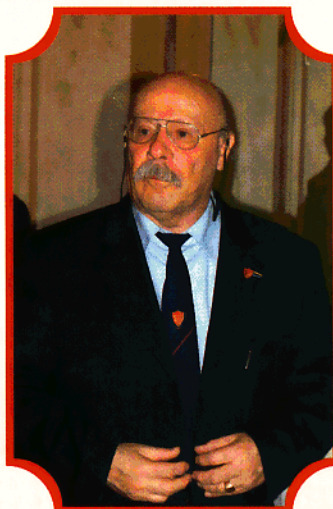
M. et Mme Nguyen Kim Luan.



Le Général Gérin-Rose.



Le Général Simon,
le Contrôleur Général Bonnetête, le Général Renaud.



Le Président Pujol.



Marie Lê Quan.



Le Président Sobanski, Geneviève de Galard,
le Commandant Letrouit.